

# Bulletin du Conseil communal

N° 2



**Lausanne**

Séance du 23 août 2016



## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 23 août 2016

2<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 23 août 2016, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

### Sommaire

<b>Ordre du jour</b> .....	66
<b>Séance</b> .....	72
<b>Communication</b>	
Ouverture de la séance .....	72
<b>Prestations de serment de MM. Ethenoz, Meystre, Pernet et Picard</b> .....	72
<b>Communications</b>	
Décès de M <sup>me</sup> Gisèle Bozzi, de M. Olivier Faller, conseiller communal, de M <sup>me</sup> Françoise Champoud, et de M. Pierre-Yves Oppikofer, conseiller communal.....	73
Démission du Conseil communal de M <sup>me</sup> Myrèle Knecht .....	73
Retrait de la motion de M. Fabrice Moscheni : « Pour un audit circonstancié par l'expert agréé en prévoyance de la CPCL au sujet du respect des obligations légales du conseil d'administration de la SPCL selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité ». Courriel .....	74
Courriel de M. Henri Klunge concernant sa démission de la Commission permanente des finances .....	74
Commission permanente des finances    Organisation du 1 <sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 ....	75
ORASI – Optimisation et rationalisation des accès au système d'information : ouverture d'un compte d'attente.....	76
Ouverture d'un compte d'attente de CHF 349 000. – : mandats d'études en vue de l'organisation du concours d'architectes pour l'agrandissement de l'annexe ECA 14475 du collège du Belvédère .....	76
Introduction d'un ERP à la Ville incluant le remplacement du programme comptable actuel .....	77
Résolution de M <sup>me</sup> Séverine Evéquo du 9 décembre 2015 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M <sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Réfugiés, comment Lausanne fait face ? ». Réponse de la Municipalité.....	78
Question n <sup>o</sup> 53 de M. Rastorfer Jacques-Etienne, déposée le 24 mai 2016, « Fermeture prématurée du commerce provisoire de la place de la Sallaz, pourquoi ? ». Réponse de la Municipalité .....	81
Résolution de M. Henri Klunge du 2 février 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « "Champion !" Un communiqué de presse pour éluder les responsabilités ? » et résolution de M. Philippe Ducommun du 2 février 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Lausanne, les Champions du déficit ! ». Réponse de la Municipalité .....	84
Résolution de M <sup>me</sup> Gaëlle Lapique du 12 avril 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M <sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Lausanne commercialise-t-elle des données sur ses habitant-e-s ? ». Réponse de la Municipalité .....	85

Résolution de M. Fabrice Ghelfi du 31 mai 2011 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse aux interpellations de M. Fabrice Ghelfi : « La Télé : on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu » et « La Télé : après “on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu”, se dirige-t-on vers un organe patronal ? ». Réponse de la Municipalité .....	86
Réponse de la Municipalité à la pétition de M <sup>me</sup> Florence Borel et consorts (34 signatures) « Pour plus de sécurité pour les élèves du collège de Saint-Roch » .....	87
Evaluation du Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne .....	88
Désignation de M. Massimo Rinaldi en qualité de chef du Service du gaz et du chauffage à distance des Services industriels.....	89
Résolution de M. Valéry Beaud du 28 octobre 2014 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l’interpellation urgente de M. Valéry Beaud et crts : « Quel avenir pour l’immeuble de la rue de la Pontaise 6-6a-6b abritant le Café du Tramway ? ». Réponse de la Municipalité.....	89
Réponse à la pétition au Conseil communal de M. Karl K. Gossweiler « Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d’événements exceptionnels pouvant créer un sentiment de peur et/ou d’inquiétude au sein de la population ».....	91
Réponse à la pétition au Conseil communal de POP & Gauche En Mouvement et de la Fondation du Vivarium de Lausanne « Le Vivarium doit vivre ! ».....	93

### **Communications – Dépôts**

Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Vidons le lac... Il est dangereux ! ».....	95
Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Faillite de la plateforme bio-locale à Cery. La fin d’un rêve ou accident de parcours ? » .....	95
Pétition de M. Guillaume Morand (6619 signatures) : « Sauvons la forêt du Flon. Rampe Vigie-Gonin, non merci » .....	95
Pétition de M. Georges Croset (1102 signatures) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ! » .....	96
Question écrite de M. Jacques-Etienne Rastorfer : « Si tu cherches cette rue lausannoise sur internet, tu risques bien d’être chocolat ! ».....	97
Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l’agriculture urbaine » .....	97
Postulat de M <sup>me</sup> Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants » .....	97
Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante-danger mortel » .....	97
Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité » .....	97
Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l’action du conseil d’administration de la CPCL ».....	98
Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d’air dans nos boîtes aux lettres » .....	98
Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Mise à jour du règlement pour la Municipalité de Lausanne, édition décembre 2010 ».....	98

**Communications**

Procès-verbal de la transmission des pouvoirs.....	98
Présence d'anciens présidents du Conseil.....	99

**Questions orales..... 99****Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Vidons le lac... Il est dangereux ! »**

Développement polycopié.....	103
Discussion .....	104
Réponses de la Municipalité .....	104

**Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Le bus 16 pour se récréer et se cultiver »**

Rapport.....	110
Discussion .....	112

**Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale »**

Rapport.....	114
Discussion .....	116

**Pétition de M. Alexander Omuku et consorts (1391 signatures) : « Stop à la politique 'anti-jeune' de la Ville de Lausanne ! »**

Rapport.....	117
Discussion .....	118

**Ordre du jour****A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Prestation de serment de MM. Pierre Ethenoz (PLR), Gilles Meystre (PLR), Pierre-Yves Oppikofer (EàG), Jacques Pernet (PLR) et Bertrand Picard (PLR).
2. Communications.

**B. QUESTIONS ORALES****C. RAPPORTS**

- R93. Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Le bus 16 pour se récréer et se cultiver ». (CD). PHILIPPE MIVELAZ.
- R95. Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale ». (CD). THANH-MY TRAN-NHU.
- R96. Pétition de M. Alexander Omuku et consorts (1391 sign.) : « Stop à la politique 'anti-jeune' de la Ville de Lausanne ! » (SE, CD, EJQ, LEA). COMMISSION DES PETITIONS (XAVIER DE HALLER).
- R105. Rapport-préavis N° 2015/66 : Réponse de la Municipalité au postulat Hadrien Buclin et consorts : « Projets pilotes concernant la consommation de cannabis envisagés par les grandes Villes suisses : Lausanne ne doit pas rester à la traîne ! ». (SCS, SE). VALENTIN CHRISTE (rapport de majorité) ; MATHIEU BLANC (rapport de minorité).
- R106. Postulat de M. Jean-François Cachin et consorts : « Un trottoir entre le N° 1 et le N° 15 de la route de Praz-Gilliard à Vers-chez-les-Blanc est-il réalisable ? » (FIM). SEVERINE EVEQUOZ.
- R107. Rapport-préavis N° 2015/80 : Réponse au postulat de M. Philippe Ducommun « Fitness urbain ». (SCS, LEA). JACQUES-ETIENNE RASTORFER.
- R110. Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD, FIM). ALIX-OLIVIER BRIOD.
- R115. Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Pour une 'grenette solaire' à la Place de la Riponne » (CD, SiL). VINCENT ROSSI.
- R116. Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp demandant à la Municipalité d'étudier la possibilité de créer un Conseil des seniors à Lausanne. (SCS). JEAN-MARIE CHAUTEMS.
- R1. Rapport-préavis N° 2015/44 : Évolution professionnelle. Développement de carrière. Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer. (FIM). VALENTIN CHRISTE.
- R2. Pétition de M. Stéphane Tercier et consorts (98 sign.) : « Sécurité et qualité de vie dans le quartier de l'avenue du Mont-d'Or ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS (XAVIER DE HALLER).
- R3. Postulat de M. Jacques Pernet et consorts invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'être candidate à l'organisation d'une manche du championnat de formule E à Lausanne. (SCS, SiL). LEONORE PORCHET.

- R4. Rapport-préavis N° 2016/2 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « Pour une étude d'une nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne, de l'introduction d'une comptabilité analytique pour la gestion des comptes communaux ainsi que du MCH2 ». Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois ». Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts « Pour une durabilité des finances lausannoises grâce à une identification et une projection sur le long terme des besoins en investissement et en entretien, des dépenses et des recettes ». (FIM). THERESE DE MEURON.
- R5. Rapport-préavis N° 2016/12 : Réponse au postulat de M. Jean-Daniel Henchoz « Métamorphose sur les quais d'Ouchy ». (FIM). XAVIER DE HALLER.
- R6. Rapport-préavis N° 2016/29 : Réponse au postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une différenciation de l'offre en stationnement selon le type de localisation, aussi pour les affectations au logement ». (CD). JACQUES PERNET.
- R7. Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller et consorts : « Centre-ville. Pour une nouvelle gestion du stationnement sur le domaine public ». (FIM). PEDRO MARTIN.
- R8. Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « 'Food truck', quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). JACQUES PERNET.
- R9. Préavis N° 2016/40 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur du Centre sportif de Malley S.A. en remplacement du droit de superficie existant pour permettre la construction du nouveau Centre sportif de Malley. (CD). JEAN-DANIEL HENCHOZ.

#### **D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

##### INITIATIVES

- INI39. Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour un audit circonstancié par l'expert agréé en prévoyance de la CPCL au sujet du respect des obligations légales du conseil d'administration de la CPCL selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité ». (19<sup>e</sup>/24.5.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI42. Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des halles nord ». (20<sup>e</sup>/7.6.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI43. Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Quel futur pour le commerce lausannois ? ». (20<sup>e</sup>/7.6.16). DISCUSSION PREALABLE.
- INI44. Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (20<sup>e</sup>/7.6.16). DISCUSSION PREALABLE.

##### INTERPELLATIONS

- INT64. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Équipement des forces de l'ordre, une nouvelle adaptation à la menace n'est-elle pas d'actualité ? » (11<sup>e</sup>/19.1.16) [SE/28.4.16]. DISCUSSION.
- INT66. Interpellation de M. Vincent Brayer pour un état des lieux du logement étudiant à Lausanne. (7<sup>e</sup>/24.11.15) [LEA/12.5.16]. DISCUSSION.
- INT1. Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts : « L'espace public pour tous les Lausannois ! » (12<sup>e</sup>/2.2.16) [SE/26.5.16]. DISCUSSION.

INT2. Interpellation de M. Johan Pain : « Les habitants et les commerçants de la Sallaz ont-ils vraiment mérité une nouvelle déception collective suite aux derniers aménagements réalisés sur la place ? » (16<sup>e</sup>/12.4.16) [FIM/26.5.16]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 6.9 (18 h et 20 h 30), 20.9 (18 h et 20 h 30), 4.10 (18 h et 20 h 30), 1.11 (18 h et 20 h 30), 15.11 (18 h et 20 h 30), 22.11 (18 h et 20 h 30), 6.12 (18 h et 20 h 30), 7.12 (19 h 30), 13.12 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 17.1 (18 h et 20 h 30), 31.1 (18 h et 20 h 30), 14.2 (18 h et 20 h 30), 7.3 (18 h et 20 h 30), 21.3 (18 h et 20 h 30), 4.4 (18 h et 20 h 30), 2.5 (18 h et 20 h 30), 9.5 (18 h et 20 h 30), 23.5 (18 h et 20 h 30), 30.5 (18 h et 20 h 30), 13.6 (18 h et 20 h 30), 14.6 (19 h 30), 27.6 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, 22.8 (de 18 h à 20 h), 5.9 (18 h et 20 h 30), 19.9 (18 h et 20 h 30), 3.10 (18 h et 20 h 30), 31.10 (18 h et 20 h 30), 14.11 (18 h et 20 h 30), 21.11 (18 h et 20 h 30), 5.12 (18 h et 20 h 30), 6.12 (19 h 30), 12.12 (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

## POUR MÉMOIRE

### I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

26.2.13 Projet de règlement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron : « Projet de révision totale du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ». (CD). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.

9.12.14 Préavis N° 2014/71 : Plan partiel d'affectation « Cour Camarès ». Modification partielle des plans d'extension N° 576 du 11 juin 1976 et N° 597 du 28 novembre 1980. Acte de vente-emption et servitude pour le couloir à faune. Convention avec les promoteurs pour l'équipement des terrains. Étude de l'impact sur l'environnement. (CD). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE (VALÉRY BEAUD, PRÉSIDENT).

19.1.16 Rapport-préavis N° 2015/86 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Magali Zuercher « Pour la création de nouvelles zones 30 dans le quartier sous-gare ». Réponse au postulat de M. Valéry Beaud « Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public ». (FIM). LEONORE PORCHET.

2.2.16 Rapport-préavis N° 2015/90 : Déploiement d'un système de localisation des deux-roues volés. Réponse au postulat de M. Henri Klunge. (SE, CD, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.

15.3.16 Rapport-préavis N° 2016/10 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Sarah Frund « Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et tous » et au postulat de M. Denis Corboz « Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne ». (CD, FIM, LEA, SE, SCS). SANDRINE SCHLIENGER.

12.4.16 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour une ou plusieurs places de jeu dédiées aux jeunes enfants au centre-ville de Lausanne ». (LEA).

Postulat de M<sup>me</sup> Sophie Michaud-Gigon et consorts : « Café-jeux parents-enfants à la berlinoise ». (EJQ, SE, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.

12.4.16 Postulat de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht et consorts : « Pour que figure un paragraphe concernant la mise en œuvre spécifique de l'accessibilité universelle dans tout rapport-préavis concernant le domaine du bâti (nouvelles constructions, rénovations) concerné par la LHand ». (LEA). ROLAND PHILIPPOZ.

- 12.4.16 Postulat de M. Philippe Mivelaz : « Une centrale photovoltaïque au Chalet-à-Gobet » (SiL). ALAIN HUBLER.
- 12.4.16 Postulat de M. David Payot et consorts pour une médiation administrative communale. (CD). NICOLAS TRIPET.
- 12.4.16 Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet : « Lausanne, chef-lieu de la bande dessinée ». (CD). ALAIN HUBLER.
- 12.4.16 Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « Pour faire voter les plus jeunes, Easyvote ». (CD). FRANÇOIS HUGUENET.
- 10.5.16 Rapport-préavis N° 2016/26 : Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Anna Zürcher « Les poubelles rotent, les Lausannois toussent ! Pour un vrai plan d'action en faveur de rues plus propres ». (FIM). ALICE GENOUD.
- 10.5.16 Postulat de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht et consorts : « Pour rapprocher les quartiers d'Entre-Bois et de Vieux-Moulin. Demande d'étude de faisabilité d'un moyen pour valoriser et raccourcir le cheminement entre Entre-Bois et Vieux-Moulin/Pontaise par un chemin praticable été comme hiver ». (FIM). ANNE-FRANÇOISE DECOLLOGNY.
- 10.5.16 Postulat de M<sup>me</sup> Éliane Aubert : « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration communale lausannoise ». (FIM). VALENTIN CHRISTE.
- 10.5.16 Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp et consorts : « Une ville dynamique ouverte sur le monde ». (SiL). PHILIPPE MIVELAZ.
- 10.5.16 Postulat de M<sup>me</sup> Sarah Neumann et consorts : « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain ». (CD). GAËLLE LAPIQUE.
- 24.5.16 Postulat de M. Nkiko Nsengimana et consorts : « Pour une étude et des mesures relatives à la sous-location abusive via les plateformes d'hébergement telles qu'Airbnb ». (LEA). MARLENE VOUTAT.
- 24.5.16 Rapport-préavis N° 2016/33 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Yves Oppikofer et Nkiko Nsengimana « Redéfinir la politique communale visant à encourager l'intégration ». (SCS). GAËLLE LAPIQUE.
- 24.5.16 Rapport-préavis N° 2016/35 : Réponse au postulat de M. Gilles Meystre « Œnotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! ». (LEA, CD). DENIS CORBOZ.
- 24.5.16 Préavis N° 2016/36 : Projet de construction de 3 bâtiments comprenant 194 logements, une crèche, des surfaces d'activité et un parking souterrain de 127 places à l'avenue de la Sallaz 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15 et au chemin des Falaises 2 et 4. Constitution de droits de superficie en faveur de la Société coopérative immobilière La Maison Ouvrière (SCILMO), de la Société immobilière lausannoise pour le logement S.A. (SILL S.A.) et de la Commune de Lausanne. Octroi des appuis financiers prévus par la loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation des 98 logements subventionnés en faveur de la SILL S.A. et de la SCILMO. Octroi de cautionnements solidaires en faveur de la SILL S.A. et de la SCILMO. (LEA, EJQ). FABRICE MOSCHENI.
- 24.5.16 Pétition du collectif des riverains de la Maison-Blanche et consorts (174 sign.) : « Développement des Râpes : de la cohérence S.V.P. ! » (LEA). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).
- 24.5.16 Pétition de M<sup>me</sup> et M. Carole et Olivier Jaques et consorts (83 sign.) : « Lausanne–Echallens–Bercher (LEB), communes de Lausanne et Prilly. 'Lausanne-Chauderon–Union-Prilly' : nouveau tunnel ». (FIM). COMMISSION DES PETITIONS.

- 7.6.16 Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Réfrigérateurs en libre-service : réduire le gaspillage alimentaire et améliorer le lien social ». (SCS, EJQ). ALAIN HUBLER.
- 7.6.16 Rapport-préavis N° 2016/38 : Aéroport régional Lausanne – La Blécherette. Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB). (CD). VINCENT BRAYER.
- 7.6.16 Pétition de M<sup>mes</sup> Marie-Christine Baume, Mireille Cornaz et consorts (404 sign.) : « Pour sauver la forêt de Bois-Mermet ». (FIM, LEA). COMMISSION DES PETITIONS.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/39 : Réaménagement des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini. Réponse au postulat de M<sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny « Lausanne amie des enfants à Beaulieu ». (LEA, EJQ, CD). DANIEL DUBAS.
- 23.8.16 Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (1913 sign.) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ». (CD). COMMISSION DES PETITIONS.
- 23.8.16 Préavis N° 2016/41 : Politique communale en matière de drogues. (SCS, SE). VINCENT BRAYER.
- 23.8.16 Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (FIM, LEA). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 23.8.16 Postulat de M<sup>me</sup> Séverine Evéquo et consorts : « STOP au glyphosate et aux pesticides à Lausanne ! » (LEA). JEAN-FRANÇOIS CACHIN.
- 23.8.16 Postulat de M<sup>me</sup> Alice Genoud et consorts : « Après Lausanne capitale olympique, Lausanne capitale verte ? » (CD, LEA). GIANNA MARLY.
- 23.8.16 Postulat de M<sup>me</sup> Léonore Porchet et consorts : « Pour un tram sans barreau ». (FIM). PHILIPP STAUBER.
- 23.8.16 Préavis N° 2016/42 : Règlement général de police de la Commune de Lausanne (RGP). Introduction d'un article permettant l'instauration d'amendes d'ordre pour sanctionner onze infractions relatives à la propreté urbaine. (SE, CD, FIM, LEA). STEPHANE WYSSA.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/43 : Politique en matière de prostitution de rue. Réponse à trois postulats (Jean-Luc Laurent ; Henri Klunge ; Philipp Stauber). (SE, FIM, SCS). LEONORE PORCHET.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/44 : Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ». (FIM). ROMAIN FELLI.
- 23.8.16 Préavis N° 2016/45 : Halle du Boscal, route des Corbessières 4 à Lausanne. Mise en conformité de la halle. (LEA). GUY GAUDARD.
- 23.8.16 Rapport-préavis N° 2016/46 : Postulat de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' ». (CD, SE). ROLAND PHILIPPOZ.
- II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)**
- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14<sup>e</sup>/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 27.10.15 Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Quel avenir pour les ruines de la ferme du Chalet-à-Gobet ? » (5<sup>e</sup>/27.10.15) [LEA]. DISCUSSION.

- 27.10.15 Interpellation de M. Romain Felli : « Comment la Ville communique-t-elle son soutien financier ? » (5<sup>e</sup>/27.10.15) [FIM]. DISCUSSION.
- 16.2.16 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la Ville ? » (13<sup>e</sup>/16.2.16) [FIM]. DISCUSSION.
- 1.3.16 Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts : « Quelle est l'implication concrète de la Commune de Lausanne dans la gestion de la compagnie du LEB ? » (14<sup>e</sup>/1.3.16) [FIM]. DISCUSSION.
- 12.4.16 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Le Festival de la Cité a-t-il un cœur ? » (16<sup>e</sup>/12.4.16) [CD]. DISCUSSION.
- 26.4.16 Interpellation de M. Gianni John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? » (17<sup>e</sup>/26.4.16) [CD, SE]. DISCUSSION.
- 7.6.16 Interpellation de M. Valéry Beaud : « Quel écoquartier à Malley ? ». (20<sup>e</sup>/7.6.16) [CD, FIM]. DISCUSSION.
- 7.6.16 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Quelle intégration paysagère et environnementale pour les passerelles de mobilité douce projetées sur le territoire de la commune de Lausanne ? ». (20<sup>e</sup>/7.6.16) [FIM, LEA]. DISCUSSION.

**Séance**

Membres absents excusés : M<sup>mes</sup> et MM. Eliane Aubert, Delphine Brun, Xavier Company, Denis Corboz, Philippe Ducommun, Jean-Pascal Gendre, Pedro Martin, Diane Wild, Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : M. Matthieu Carrel.

Membres présents	87
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	1
<b>Effectif actuel</b>	<b>97</b>

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

**Communication**

## Ouverture de la séance

**Le président** : – Il est 18 h, et c'est avec une régularité tout helvétique que, le quorum étant atteint, j'ouvre cette séance publique. Je vous remercie d'être présents, en espérant que vous avez toutes et tous passé un bel été. Je vous invite à diminuer progressivement le volume sonore et à prendre place, afin que nous puissions commencer nos travaux.

Nous commençons par les opérations préliminaires, avec, en premier lieu, la prestation de serment de MM. Pierre Ethenoz, Gilles Meystre, Jacques Pernet et Bertrand Picard. Je prie messieurs les huissiers de bien vouloir faire entrer les nouveaux élus et j'invite l'Assemblée, ainsi que le public, à se lever.

**Prestations de serment de MM. Ethenoz, Meystre, Pernet et Picard**

*L'Assemblée et le public se lèvent à l'entrée des nouveaux conseillers.*

**Le président** : – Messieurs Ethenoz, Meystre, Pernet et Picard, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : je le promets.

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. »

**M. Pierre Ethenoz (PLR)** : – Je le promets.

**M. Gilles Meystre (PLR)** : – Je le promets.

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – Je le promets.

**M. Jacques Pernet (PLR)** : – Je le promets.

**Le président** : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal et vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de commune certifiant

votre élection. Je vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J'invite l'assemblée, ainsi que le public, à prendre place.

**Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.**

---

### Communication

Décès de M<sup>me</sup> Gisèle Bozzi, de M. Olivier Faller, conseiller communal, de M<sup>me</sup> Françoise Champoud, et de M. Pierre-Yves Oppikofer, conseiller communal

**Le président** : – J'ai un certain nombre de communications, malheureusement pas très réjouissantes.

Tout d'abord, je vous annonce le décès de M<sup>me</sup> Gisèle Bozzi, la maman de notre collègue Guy Gaudard, décédée le 28 juin dernier. Je vous prie vous lever pour respecter une minute de silence.

*L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.*

**Le président** : – Je vous annonce ensuite, le décès de notre collègue du Conseil communal, Olivier Faller, le 8 juillet 2016. M. Faller siégeait au sein du groupe socialiste. Il est entré au Conseil communal en mars 2011, pour la législature 2011-2016, et il avait été réélu en février dernier pour poursuivre son activité au sein de notre Conseil dans la législature qui s'ouvre. Il a siégé au sein du Bureau en tant que scrutateur suppléant, et il a également présidé plusieurs commissions traitant de préavis d'importance. Je vous prie de vous lever pour respecter une minute de silence en sa mémoire.

*L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.*

**Le président** : – Je dois aussi vous communiquer le décès de M<sup>me</sup> Françoise Champoud, le 9 juillet 2016, dans sa 84<sup>e</sup> année. M<sup>me</sup> Champoud a été conseillère municipale à Lausanne de 1982 à 1985 à la Direction des écoles. Elle a également siégé au Conseil communal de 1986 à 1996, et au Grand Conseil entre 1986 et 1997. Je vous prie, à nouveau, de vous lever pour respecter une minute de silence.

*L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.*

**Le président** : – Enfin, je vous annonce le décès de notre collègue Pierre-Yves Oppikofer, survenu tout récemment, la semaine dernière. M. Pierre-Yves Oppikofer siégeait au sein du groupe Ensemble à Gauche. Il est entré au Conseil communal le 6 octobre 2009, et il a donc siégé au cours des législatures 2006-2011 et 2011-2016. Il venait d'être réélu pour la législature qui s'ouvre. Il a été membre de la Commission de gestion, ainsi que de la Commission des finances, qu'il a présidée l'année dernière. Je vous prie de vous lever pour respecter une minute de silence.

*L'Assemblée se lève et observe une minute de silence.*

**Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.**

---

### Communication

Démission du Conseil communal de M<sup>me</sup> Myrèle Knecht

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les Municipaux, chers et chères collègues,

Il y a des moments où des décisions doivent se prendre rapidement, qui se répercutent sur des choix antérieurs de manière précipitée.

Après avoir partagé une législature entière avec vous, du moins une partie d'entre vous, après m'être à nouveau présentée aux élections et avoir été élue, ce dont je me suis réjouie, voilà qu'un déménagement, nécessaire et attendu, se concrétise de manière soudaine en plein été et implique un changement de commune.

Je regrette donc de devoir démissionner du Conseil communal de Lausanne, bien que n'ayant bougé que d'une centaine de mètres, et de laisser en plan quelques initiatives qu'il me tenait à cœur de mener à terme. Mais je suis convaincue que certaines et certains d'entre vous prendront le relais.

Je garderai de bons souvenirs de ces cinq ans d'exercice de la démocratie à vos côtés au sein du Conseil communal de la Ville de Lausanne. Et je vous remercie de cette expérience partagée dans diverses humeurs et états d'esprit, avec toutes les aspérités d'un tel exercice. Je vous souhaite une belle législature, certainement passionnante avec les nombreux dossiers qui vous attendent et sont cruciaux pour l'avenir de la Ville et certainement pleine de solutions que vous saurez inventer par rapport aux difficultés à prendre en compte qui se présenteront certainement.

Je vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les Municipaux, chers et chères collègues, mes cordiales salutations et me réjouis de vous revoir à d'autres occasions.

(Signé) *Myrèle Knecht*

**Le président** : – Myrèle Knecht est entrée au Conseil communal le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Elle a, comme elle l'a dit dans sa lettre, siégé pendant toute la législature 2011-2016. Elle venait d'être réélue pour la législature qui s'ouvre. Elle a démissionné pour le 1<sup>er</sup> août de cette année. Nous la remercions pour le travail accompli au sein de notre plénum.

**Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.**

---

### Communication

Retrait de la motion de M. Fabrice Moscheni : « Pour un audit circonstancié par l'expert agréé en prévoyance de la CPCL au sujet du respect des obligations légales du conseil d'administration de la SPCL selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité »  
Courriel

Bonjour

Effectivement, je retire ma motion et la remplace par le postulat. Cela fait suite à la lettre ci-annexée qui me disait que ma motion est irrecevable selon l'article 33.

Salutations

*Fabrice Moscheni*

---

### Communication

Courriel de M. Henri Klunge concernant sa démission de la Commission permanente des finances

Madame la présidente de la Commission des finances,

Monsieur le secrétaire du Conseil,

Comme annoncé après la séance d'assermentation de cette nouvelle législature, ma présence à la Commission des finances n'avait pour but que de pallier l'absence de certains membres de mon groupe lors de cette séance.

La personne désignée par le PLR va se faire assermenter ce mardi. Elle sera donc éligible dans cette commission le 6 septembre.

Je vous prie de prendre note de ma démission de votre commission pour le 5 septembre 2016.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes salutations distinguées.

*Henri Klunge*

---

### **Communication**

Commission permanente des finances  
Organisation du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017

Lausanne, le 5 juillet 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance plénière du 4 juillet 2016, la Commission permanente des finances s'est constituée comme suit :

Présidente :	M <sup>me</sup> Séverine Evéquo, Les Verts
1 <sup>er</sup> vice-président :	M. Henri Klunge, libéral-radical
2 <sup>e</sup> vice-président :	M. Vincent Brayer, socialiste
Secrétaire :	M. Emmanuel Bourquin
CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN	M. Hadrien Buclin, Ensemble à Gauche M. Manuel Donzé, Le Centre
SECURITE ET ECONOMIE	M. Benoît Gaillard, socialiste M. Fabrice Moscheni, UDC
SPORTS ET COHESION SOCIALE	M. Alain Hubler, Ensemble à Gauche M. Henri Ricart, libéral-conservateur
LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE	M. Jean-François Cachin, libéral-radical M <sup>me</sup> Anne-Françoise Decollogny, socialiste
ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	M. Vincent Brayer, socialiste M <sup>me</sup> Sara Gnoni, Les Verts
FINANCES ET MOBILITE	M. Henri Klunge, libéral-radical M. Gianni-John Schneider, socialiste
SERVICES INDUSTRIELS	M. Romain Felli, socialiste M. Stéphane Wyssa, libéral-radical

La **délégation aux affaires immobilières** est composée de MM. Jean-François Cachin, Romain Felli et M<sup>me</sup> Sara Gnoni.

Conseil communal de Lausanne

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

---

## Communication

ORASI – Optimisation et rationalisation des accès au système d'information : ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 7 juin 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2016, la Municipalité a approuvé l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 340'000.-pour couvrir les dépenses nécessaires à la réalisation d'études préliminaires en vue de la mise en forme du projet cité sous rubrique. Ce projet figure au plan des investissements publié en septembre 2015 pour les années 2016 à 2019 sous l'intitulé « SOI - Renouvellement du parc des micro-ordinateurs » en tant que crédit à voter et il est porté par le Service d'organisation et d'informatique.

Les prestations de services prévues sur ce compte d'attente permettront de couvrir les différents frais qu'induiront les études concernant la validation des cibles techniques, l'intégration dans le système d'information de la Ville de Lausanne, ainsi que la mise en place du plan de migration dans les services.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision a été communiquée à la Commission des finances, qui l'a approuvée lors de sa séance du 23 mai 2016. Le montant de ce compte d'attente sera balancé par imputation sur le crédit d'investissement qui sera soumis ultérieurement à votre Conseil, en 2016.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Ouverture d'un compte d'attente de CHF 349 000. – : mandats d'études en vue de l'organisation du concours d'architectes pour l'agrandissement de l'annexe ECA 14475 du collège du Belvédère

Lausanne, le 15 juin 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme annoncé dans le plan des investissements, plusieurs sites scolaires font l'objet de recherches d'optimisation de leur capacité d'accueil de classes ; ceci afin d'absorber de la manière la plus efficace la croissance de la démographie infantine. Après les écoles de Montoie, Vers-chez-les-Blanc, Eglantine et Béthusy, c'est le cas des bâtiments du secteur Croix-Rouges - Belvédère.

En l'occurrence, un mandat a été confié en 2014 à un bureau d'architectes, afin qu'il identifie les espaces potentiellement valorisables, cela en tenant compte des spécificités du site. En effet, tant le complexe scolaire du Belvédère, inauguré en 1956, que le bâtiment des Croix-Rouges (en 1938) sont en note 2 à l'inventaire des Monuments historiques, seule l'annexe sise au chemin des Croix-Rouges 25 n'étant pas classée.

Cette réflexion a été conduite sur la base d'un programme d'une douzaine de classes, dont il s'agit de soustraire les six classes des trois pavillons de bois « provisoires » depuis le début des années soixante et largement obsolètes. Rappelons que le scénario le plus prudent prévoit une croissance de 10% de la population scolaire d'ici 2023 et qu'il n'y a

aujourd'hui déjà plus de classes libres sur le site du Belvédère. Ce dernier en comptera 53 à la rentrée scolaire 2016.

L'étude préalable a abouti et retenu une variante très intéressante consistant à réaliser 11 salles de classe (et deux locaux de dégagement) adossées à l'annexe des Croix-Rouge, tout en la surélevant et en l'assainissant. Sur cette base, l'intention est de finaliser d'ici la fin juin le programme souhaité, d'entente avec la direction de l'établissement et le Service d'architecture ; ce dernier se chargeant de préparer un concours d'architectes avec l'appui d'un bureau d'assistance à maître d'ouvrage (BAMO). Les étapes subséquentes seront :

- la désignation d'un projet lauréat au début 2017 ;
- l'acquisition d'un crédit d'études au printemps 2017 ;
- l'acquisition d'un crédit d'ouvrage en janvier 2018 et un début de chantier à l'été 2018 ;
- la réalisation des travaux permettant une livraison en deux phases en août 2019 et août 2020.

Ce projet est inscrit au plan des investissements actuel avec un montant de CHF 11'760'000.-.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances qui a donné son accord. En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Introduction d'un ERP à la Ville incluant le remplacement du programme comptable actuel

Lausanne, le 15 juin 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 mai 2016, la Municipalité a approuvé l'ouverture d'un compte d'attente de CHF 340'000.- pour couvrir les dépenses nécessaires à la réalisation d'études préliminaires en vue du remplacement du programme comptable actuel.

Un montant de CHF 6 millions a été inscrit au plan des investissements 2016-2019 afin de couvrir les frais qu'induiront les différentes études liées à ce projet tels la réalisation d'un cahier des charges, la rédaction du préavis et la conduite du processus de sélection par un appel d'offres conforme à la réglementation des marchés publics. Il va de soi que l'implémentation du nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCR2) sera intégrée à ce même projet, tout comme le seront d'éventuelles remises à niveau ou remplacement d'autres outils informatique utilisés en amont ou en parallèle du système d'information financier (SIF).

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision a été communiquée à la Commission des finances, qui l'a approuvée lors de sa séance du 23 mai 2016. Les dépenses du crédit d'étude seront balancées ultérieurement sur le crédit d'investissement qui sera demandé à votre Conseil par voie de préavis.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## **Communication**

Résolution de M<sup>me</sup> Séverine Evéquoze du 9 décembre 2015 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M<sup>me</sup> Séverine Evéquoze et consorts : « Réfugiés, comment Lausanne fait face ? »

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 21 juin 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 9 décembre 2015, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Séverine Evéquoze et consorts « Réfugiés, comment Lausanne fait face ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Séverine Evéquoze :

*« Le conseil communal souhaite que la Ville de Lausanne informe les Lausannois sur les mesures concrètes qu'ils peuvent prendre pour aider, accueillir les personnes migrantes ».*

### **Réponse de la Municipalité**

L'EVAM, établissement vaudois d'accueil des migrants, considère que « les personnes qui

- disposent d'une chambre habitable et meublée ;
- sont prêtes à partager, aux conditions préétablies, leur cuisine, leur buanderie/machine à laver et leur salle de bain –à moins que la chambre dispose de sa propre salle de bain ;
- habitent à une distance raisonnable d'un transport en commun ;
- ont envie d'aider un ou des migrants à s'intégrer en Suisse et ont l'ouverture d'esprit pour aller à la rencontre d'une autre culture »

peuvent en principe accueillir des migrants. On trouve sur le site de l'EVAM un guide des démarches à entreprendre (voir annexe).

La Municipalité est d'avis que les personnes intéressées trouveront aisément ces informations. Elle a cependant décidé de mentionner cette possibilité sur son propre site internet.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Annexe : mentionnée



## Annoncez votre offre à [heberger-un-migrant@evam.ch](mailto:heberger-un-migrant@evam.ch)

Chaque jour, l'EVAM accueille des familles et des personnes seules qui pourront vraisemblablement rester en Suisse. Elles désirent **s'intégrer le plus vite possible à la vie locale. Cette intégration passe par l'apprentissage du français, des us et coutumes locales mais aussi au travers d'un hébergement chez des familles indigènes.** Les personnes pourront s'adapter plus rapidement, se sentir reconnues, créer un réseau, des liens solides et accéder à un emploi. Ainsi elles apporteront une plus-value à notre société plurielle.

1. Votre offre doit contenir :
  - a. Votre nom et prénom
  - b. Adresse complète
  - c. Numéro de téléphone
  - d. Adresse email
  - e. Nombre de chambre / objets proposés
  - f. Nombre de lits maximum
  - g. Durée de l'hébergement à disposition (minimum 6 mois)
  - h. Toute autre indication utile
2. Vous serez rapidement contacté par un collaborateur de l'EVAM. Ce premier échange a pour but d'expliquer votre proposition et de répondre à vos questions
3. Si vous désirez continuer la collaboration, une rencontre sera organisée afin de visiter le logement
4. L'EVAM cherche les migrants appropriés à votre offre d'hébergement
5. Une rencontre entre le migrant, l'EVAM et vous-même est organisée afin de discuter de la cohabitation, des règles de vie communes et de clarifier les points administratifs
6. Après réflexion des parties, l'accord entre le migrant et vous-même est formalisé à travers une convention de sous-location ou un bail de location
7. Le déménagement est planifié
8. Quelques jours après le début de la cohabitation, un entretien de suivi est organisé par l'EVAM
9. D'autres entretiens peuvent avoir lieu selon la demande.

Un collaborateur de l'EVAM est votre référent tout au long de cet hébergement ainsi que pour les suivis.

! Afin que nous puissions répondre à votre souhait du mieux possible, la période entre la première visite et le placement du migrant peut prendre quelques semaines.

### Indemnisations, loyer et assurances sociales

L'hébergement peut faire l'objet d'une indemnité. Dans ce cas, vous concluez une convention de sous-location si vous êtes locataire du bien ou un bail à loyer si vous êtes propriétaire. Ce montant est discuté entre l'EVAM, le migrant et vous-même. L'EVAM fournit des prestations d'assistance mensuelle pour le logement jusqu'au montant maximal des normes, à moins que le migrant ne dispose d'un revenu suffisant à son autonomie.

Tous les demandeurs d'asile sont assurés auprès de l'assurance maladie obligatoire (LAMAL) et ont le choix de leur médecin.

Le requérant s'engage à conclure une assurance Responsabilité Civile (RC) pour laquelle il recevra un forfait de 9CHF par mois.



### **Suivi**

L'EVAM accompagne les hôtes et les migrants tout au long du placement. Si besoin, des séances de médiation interculturelle sont organisées avec un traducteur. L'EVAM s'engage à répondre à vos questions. Ses missions sont d'assister, d'héberger et d'encadrer les demandeurs d'asile. Cependant, les questions d'ordre juridique liées notamment au statut des demandeurs d'asile ou à la procédure, devront être adressées aux autorités compétentes.

En cas de désaccord important ou de problèmes majeurs, l'EVAM s'engage à trouver une autre solution d'hébergement pour le migrant logé chez vous.

### **Engagement du demandeur d'asile**

Tous les migrants qui participent à ce projet sont volontaires. Ils s'engagent à se montrer de bonne volonté afin de s'adapter à leur nouvel environnement tout en gardant leur autonomie. De plus, ils s'engagent à assurer la propreté et la salubrité de leur chambre et contribuent au nettoyage des espaces communs. Enfin, ils contractent une assurance RC et paient leur loyer mensuellement entre le 1<sup>er</sup> et le 10 de chaque mois. Le migrant doit recevoir une quittance pour attester de son paiement auprès de l'EVAM et ainsi déclencher le paiement de la prochaine tranche de loyer.

## Communication

Question n° 53 de M. Rastorfer Jacques-Etienne, déposée le 24 mai 2016, « Fermeture prématurée du commerce provisoire de la place de la Sallaz, pourquoi ? »

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 27 juin 2016

### Rappel

*Les travaux sur la Place de la Sallaz touchent à leur fin, mais l'organisation générale de cette lente mutation suscite, une fois encore, des questions et des plaintes chez les habitants des environs. Cela concerne les commerces.*

*Pour rappel, lors de la fermeture simultanée des commerces Coop et Migros dans leurs murs historiques, en raison de travaux de rénovation, une solution intelligente avait été trouvée en alternant leur présence dans un pavillon formé de containers, au centre de la place. Au-delà des intérêts commerciaux de ces commerces, les habitants du quartier y trouvaient également leur compte par la proximité maintenue d'un commerce.*

*Chacun espérait, dans le quartier, que ce magasin provisoire resterait ouvert jusqu'à la réouverture des magasins définitifs. Or, il a déjà fermé à la stupeur des habitants, obligeant les gens qui trouvent porte close, parfois des personnes assez âgées, à se diriger vers Chailly, d'où elle ne pourront pas remonter en bus, ou à prendre le métro pour redescendre au centre-ville.*

*Une rumeur court qu'il n'y aurait pas d'impératifs liés aux travaux eux-mêmes, mais que cette fermeture serait imposée par les festivités inaugurales avancées au 18 juin...*

*Si l'on peut comprendre la grogne de certains habitants, il importe que la Municipalité précise les impératifs et remette les vérités en place, cas échéant, par la réponse rapide à cette question, et je l'en remercie par avance.*

### Préambule

Par décision du 27 juin 2006, le Conseil communal adoptait le plan partiel d'affectation de la partie supérieure de la Vallée du Flon au droit de la place de la Sallaz. Mis en vigueur le 21 février 2007 par le Département des institutions et des relations extérieures de l'Etat de Vaud, ce plan était notamment justifié par le passage du métro m2 le long du plateau de la Sallaz. Au-delà du seul m2, la volonté politique était d'une part de favoriser le transfert modal en faveur des transports publics, par la création d'une interface de qualité m2/tl sur la place de la Sallaz alors libérée du trafic de transit, et d'autre part, d'autoriser de nouvelles constructions de chaque côté de la station afin de densifier l'urbanisation de ce nouveau pôle.

### Réponse de la Municipalité

Dans le cadre du réaménagement général du plateau de la Sallaz, l'UBS, via sa société immobilière Wadimo « B » S.A., réalise actuellement un complexe immobilier sur la portion nord-ouest de la place. Ces immeubles (bâtiments D et M), sis aux n<sup>os</sup> 1, 2 et 3 de la place de la Sallaz et au n° 1 de la route de Berne, sont indiqués sur le plan de situation annexé (plan général de situation).

Courant 2012 et suite à diverses séances de coordination entre les services techniques de la Ville et les mandataires de l'UBS, le planning intentionnel de réalisation du projet privé de l'UBS a été arrêté. Ce dernier prévoyait un démarrage des travaux au début de l'année 2014. Pour diminuer la durée de son chantier, l'UBS envisageait à ce moment une réalisation simultanée des deux bâtiments D et M. Cette planification avait certes l'avantage de réduire au minimum la durée du chantier privé, mais comportait un inconvénient principal, à savoir la disparition totale des deux enseignes (Coop / Migros) de la place durant près de deux ans, ce qui n'était pas acceptable pour la Direction des travaux.

Afin de garantir l'attractivité et les services de proximité de la place durant les travaux, il a été considéré qu'une solution partagée devait impérativement être trouvée afin de permettre aux deux enseignes de poursuivre une activité sur la place.

Le 20 décembre 2012, la Municipalité avalisait une démarche de coordination entre les chantiers privés (réalisation du complexe commercial) et publics (aménagement de la place). Cette dernière s'est traduite par la mise en place d'une planification commune augmentant de fait la durée globale d'exécution des travaux de la place telle que prévue initialement. A ce moment, l'exploitation provisoire de la surface commerciale commune Coop/Migros était prévue de début mars 2013 à fin novembre 2015.

Courant 2013, le retard pris par l'UBS dans le cadre de la préparation de son chantier (finalisation du projet, obtention du permis de construire, etc.) ainsi que la finalisation de la démarche d'optimisation du projet voulue par la Municipalité ont obligé la Direction des travaux, en partenariat avec l'entreprise Implenia, dont les travaux d'aménagement du domaine public venaient d'être adjugés, à revoir sa planification une nouvelle fois afin d'envisager une inauguration commune avec le chantier privé au printemps 2016. Ainsi, une nouvelle organisation des chantiers, négociée avec l'ensemble des partenaires privés et publics a permis de repousser l'exploitation de cette surface commerciale provisoire à fin avril 2016.

Suite à de nouveaux retards liés à la réalisation du complexe commercial, annoncés par l'UBS début 2015, la Direction des travaux a une fois de plus revu et optimisé le planning de l'aménagement de la place afin de réduire au minimum la durée de l'intervention de l'entreprise adjudicataire une fois le commerce provisoire déposé, tout en garantissant le planning initial et contractuel avec cette dernière. De ce fait, le permis d'usage du domaine public ainsi que la durée d'exploitation du commerce provisoire ont pu être prolongés d'un mois supplémentaire sans entraîner de surcoût au chantier public, soit fin mai 2016.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime qu'elle a tout mis en œuvre pour diminuer la gêne occasionnée aux habitants et utilisateurs de la place par le chantier privé de l'UBS dans le souci de la maîtrise des coûts du chantier public. Elle estime ne pas devoir assumer les retards permanents et les surcoûts liés à des constructions privées dont elle n'a pas la maîtrise.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question M. Jacques-Etienne Rastorfer.

Au nom de la Municipalité :

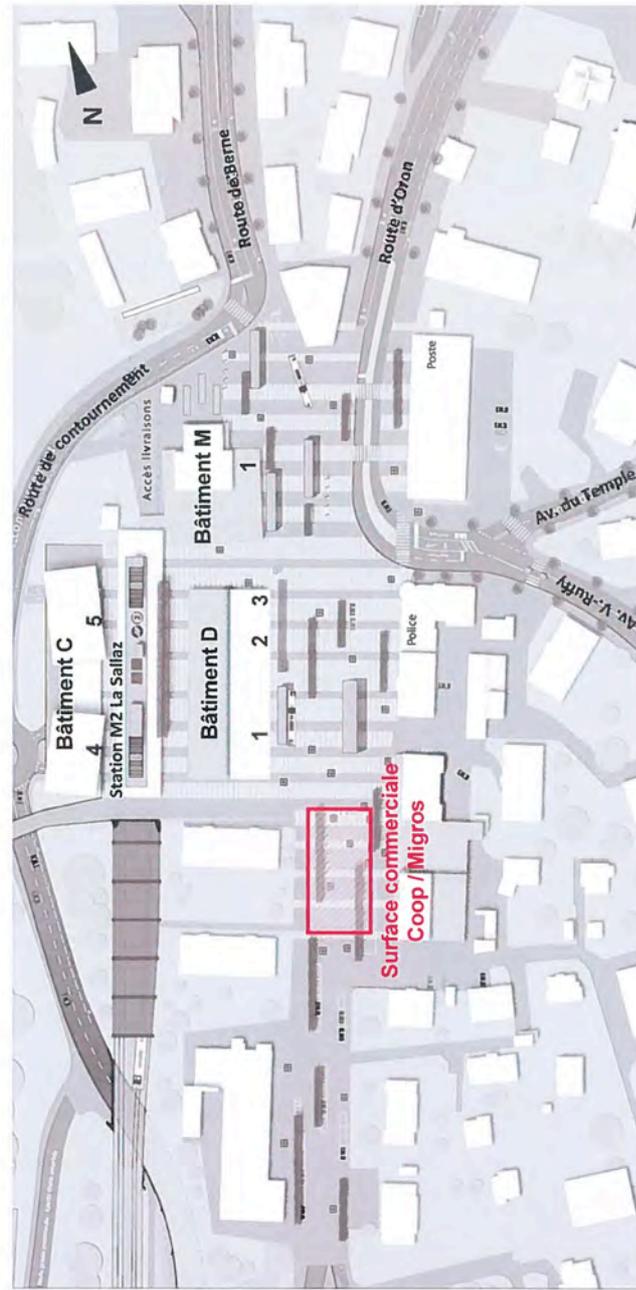
Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Annexe mentionnée

71766 – Place Sallaz

**Annexe – Plan général de situation**



## Communication

Résolution de M. Henri Klunge du 2 février 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « "Champion !" Un communiqué de presse pour éluder les responsabilités ? » et résolution de M. Philippe Ducommun du 2 février 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Lausanne, les Champions du déficit ! »

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 27 juin 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 2 février 2016, dans le cadre du traitement de la réponse aux interpellations de M. Henri Klunge « "Champions 1" Un communiqué de presse pour éluder les responsabilités ? » et de M. Philippe Ducommun « Lausanne, les Champions du déficit ! », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes de MM. Klunge et Ducommun :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité transmette à la Commission de gestion tous les documents relatifs à la manifestation 'Champions !', dans le but que toute la lumière soit faite sur le déficit annoncé d'un million de francs et cela avant la fin de la législature ) ».*

*« Le Conseil communal souhaite connaître l'implication juridique de la Ville de Lausanne et obtenir les comptes de cette manifestation. »*

### Réponse de la Municipalité

Par un courrier du 21. mars 2016, la Municipalité a informé la Commission de gestion de la situation financière de la manifestation « Champions ! » ; puis, dans un autre courrier, daté du 17 mai 2016, elle lui a transmis les documents suivants :

- les statuts de l'association « De Feu et de Glace » ;
- l'avis de droit établi par un bureau d'avocats de la place ;
- le rapport du Service de la révision sur la manifestation « Champions ! », accompagné du suivi des recommandations émises par ledit service ;
- un extrait des procès-verbaux de la Municipalité relatifs à « Champions ! » et ayant un impact financier.

La Municipalité lui a également indiqué que l'association « De Feu et de Glace » étant une personne morale indépendante de la Ville de Lausanne, elle ne pouvait donner accès à ses documents propres (procès-verbaux, détail des comptes, etc.) à un tiers. Seule l'assemblée générale de cette association peut donner accès à ces documents, documents dont la teneur est et reste confidentielle. Cependant, une demande en ce sens sera faite par les représentants de la Ville de Lausanne au sein de cette association, de manière à pouvoir envoyer ces documents, en particulier les comptes révisés, à la Commission de gestion.

En ce qui concerne l'implication juridique de la Ville de Lausanne dans cette affaire, la Municipalité, comme indiqué ci-avant, a demandé un avis de droit à un bureau d'avocats de la place. Celui-ci a établi que la Ville ne pouvait être poursuivie dans le cadre du règlement de cette affaire. Toutefois, à la lecture de cet avis de droit et du rapport du Service de la révision, la Municipalité a décidé d'émettre de nouvelles directives relatives à l'adhésion et à la participation de la Ville de Lausanne dans des associations (gouvernance, attributions, responsabilités). Elles prendront effet dès le début de la prochaine législature.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Résolution de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique du 12 avril 2016 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique et consorts : « Lausanne commercialise-t-elle des données sur ses habitant-e-s ? »

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 27 juin 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 12 avril 2016, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Mme Gaëlle Lapique et consorts « Lausanne commercialise-t-elle des données sur ses habitant-e-s ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de Mme Gaëlle Lapique :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe clairement et systématiquement les Lausannois que leurs données pourraient être transmises au BVA et qu'ils sont en droit de refuser de figurer sur ces fichiers (option opt-out) ».*

### Réponse de la Municipalité

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, chaque nouvel habitant de Lausanne, de même que tout résident vivant un événement d'état civil (mariage, divorce, naissance, accession à la majorité civile, etc. ...) reçoit, en complément de son certificat d'inscription, une fiche d'informations établie par le Service cantonal de la population, en coordination avec la Préposée à la protection des données et à l'information. Ce document explique ce qu'est la Fondation BVA, les données qui lui sont transmises par la commune, à quoi elles sont destinées et dans quel cadre elles sont utilisées.

Chaque habitant a désormais la possibilité de faire valoir son droit d'opposition à la transmission de ses données personnelles au BVA de façon simple, chaque fiche étant pré-remplie et ne nécessitant plus qu'une signature et la date.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

## Communication

Résolution de M. Fabrice Ghelfi du 31 mai 2011 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse aux interpellations de M. Fabrice Ghelfi : « La Télé : on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu » et « La Télé : après "on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu", se dirige-t-on vers un organe patronal ? »

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 30 juin 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 31 mai 2011, dans le cadre du traitement de la réponse aux interpellations de M. Fabrice Ghelfi : « La Télé : on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu » et « La Télé: après "on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu", se dirige-t-on vers un organe patronal ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Fabrice Ghelfi :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renseigne de manière régulière le législatif de la Ville de l'évolution financière de Vaud-Fribourg TV S.A. et de ses intentions en matière de participation au capital de celle entreprise, et ce au moins par le biais de la Commission des finances ».*

### Réponse de la Municipalité

La Municipalité a pris acte de la résolution du Conseil communal et y répond de la manière suivante :

Depuis la résolution adoptée par le Conseil communal le 31 mai 2011, La Télé a connu de profonds changements structurels, dont le Conseil communal a été tenu régulièrement au courant. Ainsi La Télé-Vaud-Fribourg TV S.A. a été recapitalisée en 2014 et sa mission redéfinie vers une télévision de proximité et de service public. Cette recapitalisation a fait l'objet du préavis N° 2014/32 (« *Recapitalisation de la Télé* ») présenté par la Municipalité et traité par le Conseil communal le 11 novembre 2014. Ce préavis présentait les différentes mesures prévues pour permettre à La Télé de continuer à exister. La Municipalité proposait de participer à hauteur de CHF 530'000.- dans Vaud-Fribourg TV S.A. et de CHF 20'000.- dans Ecran P&P S.A. dans le cadre de la recapitalisation de ces deux sociétés, héritières de l'ancienne TVRL fondée par Lausanne en 1993, dont Lausanne est aujourd'hui le deuxième plus gros actionnaire.

La commission avait été informée de la situation financière délicate de La Télé due à des erreurs de stratégie et de gestion. La commission avait pu prendre connaissance de différents rapports financiers à ce sujet.

Finalement, le Conseil communal a adopté le préavis N° 2014/32 le 11 novembre 2014 en ajoutant, sur proposition de la commission, la conclusion n° 1 suivante : « de demander aux représentant de la Ville dans le Conseil d'administration de La Télé de rendre rapport début 2015, puis annuellement, à la Commission permanente de gestion sur les activités, la gestion et la stratégie de La Télé ».

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

## Communication

Réponse de la Municipalité à la pétition de M<sup>me</sup> Florence Borel et consorts (34 signatures) « Pour plus de sécurité pour les élèves du collège de Saint-Roch »

Lausanne, le 30 juin 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité informe le Conseil communal sur les suites données à une pétition dupliquée par voie d'interpellation éponyme, déposée le 3 avril 2014 par Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts, qui avait fait l'objet d'une résolution, suivie d'une communication municipale en octobre 2014.

Rappelons que les 34 pétitionnaires s'inquiétaient de l'étroitesse du trottoir du côté nord du collège de St-Roch, à côté d'une cour où les rassemblements d'élèves peuvent être massifs. De plus, les encombrantes places de parc en zone bleue et le manque de respect de la vitesse limitée à 30 km/h conduisaient les pétitionnaires à demander que des mesures soient prises. La commission des pétitions avait siégé le 8 juillet 2014, quittancé que le problème était identifié et des mesures en cours. La commission avait alors décidé à l'unanimité de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

Ainsi, à la suite de réflexions conduites au sein de la coordination mise en place entre les services de police (brigade de la prévention), des routes et de la mobilité, et des écoles primaires et secondaires (service communal et directions d'établissement), plusieurs aménagements sont en voie d'achèvement.

Concernant la rue St-Roch, des travaux de remplacement des conduites souterraines et de réfection de la chaussée ont eu lieu en 2015-2016. Profitant de cette opportunité, le Service des routes et de la mobilité a procédé à des améliorations de l'aménagement urbain avec la création d'un seuil trapézoïdal (plateau) devant l'entrée nord du collège et l'élargissement du trottoir sud, le long du mur de la cour. Ces aménagements permettent une diminution des vitesses et un confort accru des piétons dans ce secteur. De plus, un signal OSR 1.23 « Enfants » a été posé à proximité du collège et le balisage du kit-école sera réalisé à la suite de la pose de la couche définitive d'enrobé, prévue cet été. Afin de respecter la norme des zones 30, le passage pour piéton situé au croisement de la rue Saint-Roch avec le chemin des Cèdres a été supprimé. Enfin, la mise en place de ces aménagements a nécessité une réorganisation du stationnement avec pour conséquence la suppression de 3 places de parc. Par ailleurs, il convient de souligner que les mesures de trafic effectuées en 2014 sur la rue (zone 30) ont démontré que les vitesses légales étaient respectées dans ce secteur. Des mesures seront à nouveau réalisées dès la fin de la mise en place des aménagements ci-dessus afin de vérifier l'efficacité des aménagements réalisés.

Un second chantier d'assainissement des deux salles de gymnastique est en cours côté sud (cf. préavis d'avril 2015). Afin de limiter le nombre d'élèves se retrouvant à la sortie nord des classes, aux abords de la rue St-Roch, le Service des écoles primaires et secondaires a prévu la mise en place d'un portail permettant de rétablir l'accès au collège par l'entrée sud pendant le temps scolaire, assurant de fait une meilleure répartition des flux d'élèves. Ceci tout en maintenant le principe de fermeture en soirée, pour des raisons de sécurité publique. Ce portail sera réalisé pour la rentrée scolaire d'août 2016, à la fin de l'assainissement des salles de gymnastique.

Cette communication offre à la Municipalité l'occasion de remercier toutes les personnes affectées par les désagréments occasionnés par les différents chantiers, qui devraient se prolonger à l'occasion de l'importante restauration du bâtiment des classes - restauration appelée de leurs vœux - figurant au plan des investissements en 2017 (études) et en 2018-19 (réalisation).

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

---

## Communication

### Evaluation du Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne

Lausanne, le 30 juin 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du jeudi 30 juin 2016, la Municipalité a pris connaissance de l'évaluation du Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne (CdJL) qui avait été demandée dans le rapport-préavis N° 2009/29 (*Création d'un Conseil des Jeunes de la Ville de Lausanne*) et qui a été réalisé par la Haute Ecole de travail social et de la santé (EESP) à Lausanne, ainsi qu'une lettre de prise de position du Conseil des Jeunes en réponse à ce document.

La Municipalité tient à souligner la qualité du travail réalisé par les membres de ce Conseil qui lors de leur exposition au printemps 2016, au Forum de l'Hôtel de Ville, ont démontré l'utilité d'un tel organe participatif. A cette occasion, une brochure qui résume cette exposition montrant leur travail durant ces cinq ans a été réalisée.

La Municipalité a apprécié le regard critique des jeunes envers cette étude, ainsi que leur propre remise en question face aux problématiques soulevées qu'ils ont exprimés dans une lettre de prise de position sur cette évaluation.

Ce Conseil est encore en phase de construction et cette évaluation est un des outils qui permettra, avec la réflexion globale sur le fonctionnement que le CdJL a déjà entrepris, de pérenniser cette institution de forme associative.

Le comité et différentes commissions ont d'ailleurs déjà amorcé un processus de réflexion et des propositions concrètes seront finalisées, lors de l'Université d'été du CdJL. Parmi celles-ci, une refonte totale de leur site web et une campagne de communication plus spécifiquement ciblée sur les filles ont d'ores et déjà été décidées par les jeunes, ainsi qu'une volonté de renforcer les contacts avec le Conseil communal pour être plus efficaces en tant qu'organe de consultation et que force de propositions

Ainsi, ce Parlement est un outil d'éducation important pour notre ville et l'implication et la motivation des jeunes sont à la hauteur des attentes du rapport-préavis N° 2009/29.

Nous tenons à votre disposition l'évaluation de l'EESP, ainsi que la lettre de prise de position du CdJL et la brochure des « 5 ans du Conseil des Jeunes de Lausanne », sur simple demande au délégué jeunesse, M. Tanguy Ausloos (tanguy.ausloos@lausanne.ch).

Nous vous remercions d'ores et déjà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'en prendre connaissance.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

---

## Communication

Désignation de M. Massimo Rinaldi en qualité de chef du Service du gaz et du chauffage à distance des Services industriels

Lausanne, le 14 juillet 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a décidé de promouvoir M. Massimo Rinaldi au poste de chef du Service du gaz et du chauffage à distance au 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Entré en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2014 en tant qu'adjoint au chef de service, il occupe actuellement la fonction de chef de service *ad interim* depuis le 1<sup>er</sup> février 2016. Il a démontré ses compétences managériales et sa capacité à conduire le personnel du service de manière efficiente et respectueuse.

Ingénieur ETS/HES en électrotechnique et détenteur d'un MBA HEC, Massimo Rinaldi a acquis, durant une quinzaine d'années, une grande expérience dans la gestion des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de télécommunication et de l'eau.

Il a occupé des postes variés, qui lui ont permis d'acquérir des compétences aussi bien dans la gestion de projet, gestion du patrimoine, développement stratégique, production et distribution des énergies, commercialisation et marketing. Avant de travailler pour l'administration lausannoise, Massimo Rinaldi – actuellement âgé de 45 ans –, a été actif dans différentes entreprises de la région dont EOS et Alpiq. Il a dirigé durant quatre ans les services de l'eau et de l'électricité de la Ville de Monthey (direction des services industriels et développement durable).

Responsable de la « stratégie thermique » de Lausanne, il sera amené à relever des défis importants : il s'agit de garantir la sécurité d'approvisionnement de la production de chaleur et le développement des réseaux de distribution du gaz et du chauffage à distance de Lausanne. La qualité et la disponibilité de raccordements fiables pour le client ainsi qu'une rentabilité financière des activités pour le propriétaire de ces installations, soit la Ville de Lausanne, font partie des objectifs. L'ensemble constitue une pièce essentielle de la transition énergétique vers le renouvelable.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic : *Oscar Tosato*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

---

## Communication

Résolution de M. Valéry Beaud du 28 octobre 2014 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation urgente de M. Valéry Beaud et crts : « Quel avenir pour l'immeuble de la rue de la Pontaise 6-6a-6b abritant le Café du Tramway ? »

Réponse de la Municipalité

Lausanne, le 11 août 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 28 octobre 2014, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation urgente de M. Valéry Beaud et crts : « Quel avenir pour l'immeuble de la

rue de la Pontaise 6-6a-6b abritant le Café du Tramway ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Valéry Beaud :

*« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité s'oppose au projet de démolition des bâtiments ECA 2658a, 2658b, 2659a, 2659b 2660 et 13359 pour la construction d'un immeuble de 25 appartements, d'un parking souterrain de 12 places de parc, d'un local conteneurs et d'un abri PCI, panneaux solaires en toiture et aménagements extérieurs, et fasse tout son possible pour préserver le patrimoine que représente l'ensemble bâti de la rue de la Pontaise 2-4-6-6a-6b et le Café des Tramways. »*

### **Réponse de la Municipalité**

En date du 16 juin 2016, la Municipalité a refusé d'octroyer le permis de construire portant sur la démolition des bâtiments ECA 2658a, 2658b, 2659a, 2659b, 2660 et 13359 pour la construction d'un immeuble de 25 appartements et d'un parking souterrain avec aménagements extérieurs. Elle confirmait ainsi sa position du 25 juin 2012, annoncée dans sa réponse au Conseil communal de Lausanne, relative à la pétition de Mme Dominique Nolens - collectif « Mon Tramway à la Pontaise » et consorts : « En faveur de la sauvegarde de l'immeuble rue de la Pontaise 6a-6b ».

La Municipalité a motivé son refus du projet en vertu des articles 86 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et 69, 73 du règlement du Plan général d'affectation (RPGA) traitant de l'esthétique, de l'intégration des constructions et de la protection du patrimoine.

Les arguments invoqués s'intéressent, d'une part, au projet présenté et, d'autre part, aux qualités patrimoniales du bâtiment existant.

La Municipalité a estimé que le projet de construction envisagé ne s'intègre pas dans son environnement bâti. Bien au contraire, il compromet l'aspect et le caractère du site, en particulier par les dispositions volumétriques et architecturales de sa façade côté rue de la Pontaise qui affecte les qualités de la rue et ne propose aucun dialogue ou recherche d'unité d'ensemble avec son environnement bâti.

D'un point de vue patrimonial, la Municipalité constate que le bâtiment abritant le café du Tramway a reçu une note \*4\* au recensement architectural du canton de Vaud le 20 janvier 2015, relevant ainsi qu'il s'agit d'un objet bien intégré. Il a été à l'origine construit comme un petit immeuble d'habitation dénommé « l'Œillet ». En 1910, une devanture est aménagée sur la rue. Surélevé et agrandi en 1927, il acquiert alors sa physionomie actuelle. Ce bâtiment et son mitoyen constituent avec les deux bâtiments au sud-est, un ensemble architectural et urbain qui donne son caractère à l'entrée du quartier de la Pontaise, à la hauteur de la promenade de la Liberté. De surcroît les cages d'escalier présentent un décor peint de qualité remontant à la construction de ces deux édifices

Quant au Café du Tramway, il a conservé un très bel ensemble de boiseries, dans sa salle principale et dans sa petite salle annexe, ainsi que des menuiseries ornées de verres colorés, caractéristiques du premier quart du 20<sup>e</sup> siècle. Il constitue un ensemble de très grand intérêt parmi les cafés existants à Lausanne.

En date du 27 juillet 2016, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) a informé la Municipalité que les propriétaires ont déposé recours contre sa décision de refuser le permis de construire.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

## Communication

Réponse à la pétition au Conseil communal de M. Carl K. Gossweiler « Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements exceptionnels pouvant créer un sentiment de peur et/ou d'inquiétude au sein de la population »

Lausanne, le 11 août 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 29 juin 2010, M. Carl K. Gossweiler a déposé auprès du Conseil communal une pétition intitulée « Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'évènements exceptionnels pouvant créer un sentiment de peur et/ou d'inquiétude au sein de la population ». La Commission des pétitions a traité cet objet le 4 novembre 2010. Elle a décidé, à l'unanimité des membres présents, de recommander le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication. Dans sa séance du 10 mai 2011, le Conseil communal, en application de l'article 73 lett. B) RCCL, a confirmé la décision de la commission précitée.

Dans sa pétition, M. Carl K. Gossweiler indique les éléments suivants :

- il a constaté, lors de l'incendie de l'avenue de Provence (2009), que l'information n'était pas diffusée sur le site internet de la Ville ou sur le canal de service du télé-réseau, amenant des voisins à se dire mal informés ;
- il estime anormal que l'information à la presse ne soit pas complétée par une information sur le site de la Ville en cas d'accident majeur ;
- il demande qu'une information soit diffusée directement à la population en cas d'événement imprévisible, en particulier : page d'accueil du site Internet, texte sur le canal de service du télé-réseau message téléphonique.

Le problème soulevé par le pétitionnaire est réel. Il a amené la Municipalité à se pencher sur les moyens les plus appropriés pour informer la population dans les cas mentionnés par le pétitionnaire. A l'époque de l'incendie de l'avenue de Provence, les moyens à disposition étaient plus limités sur le plan technique et les procédures insuffisamment définies. A ce moment, l'information a en fait été diffusée par différents canaux :

- communiqués de presse ;
- tract adressé dans les boîtes aux lettres des habitants du quartier environnant ;
- séance publique d'information ;
- site internet de la Ville : le site a effectivement été utilisé mais de façon trop tardive et insuffisante pour contribuer à une information large des intéressés.

La situation a évolué depuis lors, notamment avec la mise en œuvre de nouveaux canaux de diffusion supplémentaires :

- en premier lieu, le site Internet de la Ville a été revu et complété. Il comporte en page d'accueil des espaces nouveaux qui se prêtent à la diffusion d'informations de façon urgente et visible. Ainsi, des accroches sur des sujets importants existent désormais. En temps normal, ces espaces sont utilisés pour des éléments d'actualités. Ils peuvent très rapidement être modifiés pour intégrer des messages urgents ;
- toujours sur la page d'accueil, les brèves listent les communications d'actualité (messages, communiqué de presse, etc.) ;
- par ailleurs, Lausanne a développé une application mobile pour smartphones (IOS et Android) qui reprend une partie des informations du site Internet de la Ville. Cette application permet en outre d'adresser un message directement aux utilisateurs, avec notification au destinataire. Elle a été installée à plus de 30'000 exemplaires donc plus

de 20'000 sont actives. Cela signifie qu'une notification adressée aux utilisateurs touche instantanément plus de 20'000 personnes, pour l'essentiel à Lausanne et dans la région ;

- enfin, Lausanne développe aussi sa politique de présence sur les réseaux sociaux, avec un compte Twitter et un compte Facebook. Dans chaque cas, ce sont quelques milliers de personnes susceptibles d'être atteintes instantanément par des messages relayés par ces canaux.

Parallèlement au développement de ces moyens techniques, les procédures ont été revues et simplifiées afin de permettre un usage rapide de ces moyens de communication. La décision de diffuser des messages par les canaux mentionnés ci-dessus peut être prise et mise en œuvre rapidement.

Ce dispositif répond largement aux demandes du pétitionnaire. La question se pose de savoir s'il convient de le compléter, par exemple par des informations sur le canal de service du télé-réseau. Cette voie n'a pas été retenue, surtout dans la mesure où le canal de service n'est utilisé que très occasionnellement pour diffuser des contenus et que l'injection de messages sur ce canal est en définitive plus lourde que les moyens énumérés précédemment.

Il va de soi que ces moyens complètent les moyens plus traditionnels, sans les remplacer: conférences et communiqués de presse, information par des séances publiques, papillons, etc. Les nouveaux canaux offrent cependant des possibilités plus souples et plus rapide d'emploi. Elles touchent, on l'a vu, un public large (plusieurs dizaines de milliers de personnes à Lausanne) mais sans possibilité d'atteindre tous les habitants de façon exhaustive.

La question fondamentale est celle des messages à diffuser et des occasions nécessitant l'utilisation de ces moyens. La souplesse de ces canaux de distribution fait qu'ils peuvent être activés sans difficulté. Il n'est donc pas forcément nécessaire de les réserver à des accidents majeurs ou à des cas générant un sentiment de crainte dans la population. Le cas des accidents majeurs est naturellement prioritaire, en particulier en cas d'activation du plan DIAM (Directives d'intervention en cas d'accident majeur de la Ville de Lausanne) qui comprend, outre les mesures techniques adaptées, un volet communication avec des procédures bien définies. Des situations plus courantes peuvent également justifier l'emploi de ces moyens. Les expériences réalisées au cours des derniers mois montrent que ces canaux peuvent être utilisés par exemple en cas de panne électrique, d'accident de la circulation causant des perturbations de trafic, en particulier pour les transports publics, d'incendies, de coupure de conduite d'eau, etc. La décision d'activer le dispositif est prise d'entente entre le service en charge de la situation (Services industriels, Service de la protection et du sauvetage, Corps de police, Service de l'eau, etc.) et le Service de la communication qui gère les outils de communication. Les messages sont élaborés d'entente entre les services concernés et soumis à la validation, si les circonstances le permettent, du directeur concerné. Les quelques expériences réalisées montrent l'utilité du dispositif et de ces procédures.

Le problème soulevé par le pétitionnaire est réel. L'évolution de la situation depuis le dépôt de la pétition et les procédures mises en place permettent d'y répondre de façon adéquate. Ainsi, la Municipalité estime avoir répondu à la pétition en question en allant dans le sens demandé par le pétitionnaire.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

## Communication

Réponse à la pétition au Conseil communal de POP & Gauche En Mouvement et de la Fondation du Vivarium de Lausanne « Le Vivarium doit vivre ! »

Lausanne, le 11 août 2016

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 5 novembre 2013, POP & Gauche En Mouvement et la Fondation du Vivarium de Lausanne ont déposé auprès du Conseil communal une pétition munie de 11'336 signatures intitulée « Le Vivarium doit vivre ! ». La Commission des pétitions a traité cet objet le 16 décembre 2013. Elle a décidé, à l'unanimité des membres présents, de recommander le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et communication. Dans sa séance du 18 novembre 2014, le Conseil communal, en application de l'article 73 lett. B) RCCL, a confirmé la décision de la commission précitée.

Cette pétition demandait que le Vivarium, institution internationalement reconnue et qui assure le rôle de refuge, de formation, de sauvegarde des espèces menacées et de recherche, bénéficie d'une aide destinée à garantir sa sécurité financière.

Le Vivarium de Lausanne a été fondé par M. Jean Garzoni et s'est installé en 1970 sur le terrain qu'il occupe actuellement à La Chocolatière. L'institution a bénéficié d'un soutien financier de la Ville de Lausanne à hauteur de CHF 40'000.- par année, montant augmenté à CHF 60'000.- depuis 2008 lors d'une précédente période de difficultés financières. Fondée et dirigée par un passionné, l'institution a bénéficié d'une notoriété importante et a été reconnue comme un centre de valeur internationale, notamment pour la recherche et la protection des espèces menacées. La gestion du Vivarium a toujours été difficile et sa situation financière précaire, en dépit du soutien constant de la Ville de Lausanne. Par ailleurs, le temps a fait son œuvre, amenant les bâtiments abritant le Vivarium dans un état de vieillissement considérable, voire de délabrement.

Durant la période 2010-2013, une nouvelle équipe a repris le flambeau de M. Garzoni, avec un enthousiasme certain et une énergie considérable. Elle a dû tirer les constats suivants :

- la situation financière du Vivarium était alors plus que critique, avec menace d'une faillite imminente ;
- les installations ne pouvaient pas être maintenues en l'état, en particulier du fait du délabrement des bâtiments ;
- de même, les conditions de détention des animaux n'étaient plus conformes aux exigences actuelles de la loi ;
- enfin, le soutien des pouvoirs publics n'était pas extensible dans des proportions qui auraient été nécessaires pour assurer une reconstruction complète de l'institution.

Dans ces conditions, des négociations ont été entamées avec la Fondation Aquatis qui réalise un centre consacré à l'eau à Vennes afin de favoriser un rapprochement des deux institutions, qui apparaissait comme la seule chance de survie du Vivarium. Le projet a intéressé les responsables d'Aquatis et a abouti à un projet de reprise du Vivarium par la nouvelle institution. Les bases de cet accord sont les suivantes :

- intégration complète du Vivarium dans le projet Aquatis ;
- adaptation de ce projet pour faire une place suffisante aux animaux les plus intéressants du Vivarium ;
- intégration par Aquatis des principaux collaborateurs du Vivarium pour concevoir et exploiter la partie vivarium du futur projet ;

- prise en charge financière par Aquatis des dépenses du Vivarium jusqu'à l'ouverture d'Aquatis et l'intégration complète du Vivarium ;
- mise à disposition des locaux du Vivarium pour recevoir les poissons en quarantaine avant l'ouverture d'Aquatis ;
- remise à d'autres zoos des animaux du Vivarium qui ne seraient pas repris par Aquatis.

Cet accord a été mis en œuvre depuis lors. Le Vivarium a maintenu ses activités indépendantes jusqu'à la fin de l'année 2015. Il a fermé à fin décembre 2015 pour préparer le déménagement des animaux. L'ouverture d'Aquatis était prévue pour l'automne 2016. Les aléas du projet ont amené ses responsables à reporter l'inauguration au printemps 2017, sans toutefois modifier ni le projet ni les modalités de collaboration avec le Vivarium.

Parallèlement, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud sont intervenus durant la période 2011-2013 afin d'éviter la faillite du Vivarium, en particulier par un abandon de créances à hauteur de près de 90% (factures des Services industriels notamment) afin de permettre la continuité de l'exploitation et la transition vers la nouvelle formule. La Ville a aussi agi afin de favoriser la mise sur pied de l'accord de collaboration entre le Vivarium et Aquatis.

Le Vivarium est maintenant fermé en attendant l'ouverture d'Aquatis. La seule question restant à résoudre est celle du terrain propriété de la Fondation du Vivarium et affecté en zone d'utilité publique et de forêts. Des discussions sont en cours en vue de la vente de cette parcelle. Leur aboutissement permettra de clore cette affaire à satisfaction de toutes les parties concernées.

Par son action dans une période extrêmement critique, la Ville de Lausanne a contribué à la mise en place d'une solution intéressante qui offre les avantages suivants :

- maintien à Lausanne d'une collection d'animaux d'un intérêt considérable sur le plan scientifique et touristique ;
- maintien d'un savoir-faire issu du Vivarium, reconnu largement sur le plan scientifique ;
- maintien des prestations et activités les plus importantes du Vivarium au sein de la nouvelle structure ;
- renforcement de l'intérêt du projet Aquatis par l'intégration des reptiles ;
- mise en place d'une solution avantageuse pour les finances publiques, sans charges supplémentaires.

La Municipalité estime que son engagement dans ce dossier a porté ses fruits, qu'il s'agisse de la situation des collaborateurs du Vivarium transférés à Aquatis ou des garanties de pérennité d'une activité qui contribue au renom de la Ville. Elle estime aussi que ces actions doivent être considérées comme répondant aux attentes des pétitionnaires.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Grégoire Junod*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Gilles Meystre et consorts : « Vidons le lac... Il est dangereux ! »

Lausanne, le 19 août 2016

(Signé) *Gilles Meystre et 4 cosignataires*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal.

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « Faillite de la plateforme bio-locale à Cery. La fin d'un rêve ou accident de parcours ? »

Lausanne, le 15 août 2016

(Signé) *Jean-Luc Chollet*

---

**Communication – Dépôt**

Pétition de M. Guillaume Morand (6619 signatures) : « Sauvons la forêt du Flon. Rampe Vigie-Gonin, non merci »

Lausanne, le 23 août 2016

Mesdames, Messieurs de la commission des pétitions,

nous vous remettons ce jour une deuxième pétition pour sauver la forêt du Flon après celle de 2012 pour les mêmes motifs qui avait elle récolté 1482 signatures. Cette deuxième pétition de 6619 signatures a connu un grand intérêt devant une problématique peu connue du grand public, celle de la construction de la rampe Vigie Gonin. De même qu'elle a connu un grand succès, le taux de refus d'apposer sa signature ayant été très faible.

Par cette deuxième pétition nous voulons sensibiliser et informer le Conseil Municipal et la Municipalité de Lausanne sur le fait que les lausannois tiennent particulièrement à sauver cette forêt ancestrale de Lausanne, riche et variée biologiquement.

Non seulement cette forêt est vitale pour toute la surface du Flon vu qu'elle représente la seule surface verte d'un quartier à 100% minéral, mais elle fait partie du paysage de Lausanne puisqu'elle est visible de tout le nord de Lausanne. Cette forêt n'est donc ni remplaçable ni compensable.

Nous demandons donc au conseil municipal et à la municipalité de renoncer à la construction de la rampe Vigie-Gonin et à la disparition de la forêt du Flon en trouvant une solution alternative. Ce biotope sauvage au centre ville est une chance unique pour la ville de Lausanne, comme le rappellent constamment les scientifiques face au bétonnage toujours plus important des centres urbains.

Nous vous remercions de votre attention et vous adressons, mesdames, messieurs, nos salutations les plus distinguées.

(Signé) *Guillaume Morand, Président de l'association des acteurs économiques et sociaux du Flon*

### **Pétition: Sauvons la forêt du Fion. Rampe Vigie-Gonin, non merci**

La forêt ancestrale du Fion est menacée par la construction d'un nouvel axe routier qui prévoit sa destruction totale, la rampe Vigie-Gonin. Nous demandons aux autorités communales, cantonales et fédérales de renoncer définitivement à vouloir raser les vestiges d'une forêt ancestrale et historique de la ville de Lausanne. La forêt du lion est le seul point vert de toute la surface du Flon, c'est un biotope écologique fréquenté par de nombreuses races d'oiseaux, de petits mammifères, ses arbres sont variés, c'est le poumon du Flon.

Sauvons la forêt du Fion, rampe Vigie-Gonin, non merci! Merci pour votre soutien.

Parlez en autour de vous! **Pétition également disponible en ligne sur [change.org](http://change.org)** sous l'intituler « Sauvons la forêt du Fion. Rampe Vigie-Gonin, non merci ».

Signatures récoltées du 26 mai au 26 juin 2016, une grande moitié sur le sit de pétitions en ligne Change.org et une petite moitié au Fion, dans la rue et certains endroits publics.

682 messages pour sauver la forêt du Flon ont également été déposés sur la page même du site en ligne.

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – Cette pétition est renvoyée à la Commission des pétitions.

---

### **Communication – Dépôt**

Pétition de M. Georges Croset (1102 signatures) : « Pour que le Festival de la Cité revive... à la Cité ! »

Lausanne, le 23 août 2016

Le Festival de la Cité est une institution de la vie sociale, culturelle et festive de Lausanne. Sa convivialité et son cadre magnifique, en font un événement apprécié bien au-delà de la ville.

La nouvelle direction de la manifestation a décidé qu'à l'avenir, le Festival de la Cité se déroulerait « hors-murs » (*24 Heures*, 19.3.2016). Cet été, l'édition 2016 aura lieu à la Sallaz, à la Riponne et à Ouchy. Or le festival n'est pas délocalisable : la magie du lieu fait intégralement partie du festival, la Cité est un personnage et un décor à la fois !

Nous n'avons rien contre la création d'une nouvelle animation estivale à Lausanne, bien au contraire, mais organiser le Festival de la Cité ailleurs qu'à la Cité est un non-sens.

Certes, l'innovation est nécessaire, le Festival doit s'adapter aux goûts de l'époque comme il l'a toujours fait, gérer les problèmes logistiques d'une fréquentation importante, mais cela doit se faire en gardant l'âme et l'esprit de cette manifestation unique. L'âme du Festival de la Cité, c'est en grande partie le quartier qui lui sert de cadre, la beauté des ruelles, les vieilles pierres de molasse, cette Lausanne historique et médiévale, la cathédrale, le château, les bars et les caves voûtées du quartier ... Ce sont les lieux, les gens, les rencontres, les souvenirs ... Tout cela n'est pas délocalisable !

Le festival de la Cité appartient à tous les Lausannois. Pareils bouleversements ne sauraient avoir lieu sans concertation, sans débat, sans consultation des habitants ni des élus communaux. Ce passage en force est choquant.

Seule une importante mobilisation des Lausannois permettra de sauver le Festival de la Cité. Signez et faites signer cette pétition, afin que dès 2017, le Festival de la Cité revive ... à la Cité'

*(Pétition citoyenne lancée hors de tout parti ou association.)*

*Adresse de retour : Café-restaurant La Pomme de Pin, Rue Cité-Derrière 11, 1005 Lausanne, tél. 021 323 46 56*

**M. Frédéric Tétaz, secrétaire** : – Cette pétition est renvoyée à la Commission des pétitions.

---

**Communication – Dépôt**

Question écrite de M. Jacques-Etienne Rastorfer : « Si tu cherches cette rue lausannoise sur internet, tu risques bien d'être chocolat ! »

Lausanne, le 23 août 2016

(Signé) *Jacques-Etienne Rastorfer*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine »

Lausanne, le 14 juin 2016

(Signé) *Hadrien Buclin et 1 cosignataire*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants »

Lausanne, le 11 juin 2016

(Signé) *Sylvianne Bergmann et 7 cosignataires*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante-danger mortel »

Lausanne, le 23 août 2016

(Signé) *Guy Gaudard*

---

**Communication – Dépôt**

Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité »

Lausanne, le 19 août 2016

(Signé) *Fabrice Moscheni et 5 cosignataires*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l'action du conseil d'administration de la CPCL »

Lausanne, le 22 août 2016

(Signé) *Fabrice Moscheni et 2 cosignataires*

---

**Communication – Dépôt**

Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres »

Lausanne, le 23 août 2016

(Signé) *Robert Joosten et 2 cosignataires*

---

**Communication – Dépôt**

Interpellation de M. Jean-François Cachin : « Mise à jour du règlement pour la Municipalité de Lausanne, édition décembre 2010 »

Lausanne, le 23 août 2016

(Signé) *Jean-François Cachin*

---

**Communication**

Procès-verbal de la transmission des pouvoirs

**TRANSMISSION DES POUVOIRS**

Ce jour, lundi quatre juillet deux mille seize à dix-sept heures, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2015-2016 et 2016-2017 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, cela conformément aux articles 17, 22 d), 23 et 33 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985, édition 2008.

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 25 dudit règlement, stipulant : [Le président] *a la garde du sceau du Conseil*) ;
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 55 ; d'un onglet ou registre contenant les procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés authentiques des décisions prises par le Conseil communal pendant l'année 2015-2016 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 55 (législature 2011-2016), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 au 30 juin 2011, reliés par législatures jusqu'au N° 54, sont déposés aux Archives communales, rue du Maupas 47, conformément à l'article 17 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

**En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :**

*Pour le Bureau de l'an 2015-2016 :*

Le président : Yvan Salzman  
Le 1<sup>er</sup> vice-président : Philippe Ducommun  
La 2<sup>e</sup> vice-présidente : Marlène Voutat  
Les scrutateurs : Henri Klunge  
André Gebhardt  
Le scrutateur suppléant : Jacques-Étienne Rastorfer  
La scrutatrice suppléante : Nicole Graber  
Le secrétaire : Frédéric Tétaz

*Pour le Bureau de l'an 2016-2017 :*

Le président : Valentin Christe  
La 1<sup>re</sup> vice-présidente : Marlène Voutat  
Le 2<sup>e</sup> vice-président : Valéry Beaud  
Les scrutatrices : Thanh-My Tran-Nhu  
Eliane Aubert  
Le scrutateur suppléant : Jacques-Etienne Rastorfer  
La scrutatrice suppléante : Diane Wild  
Le secrétaire : Frédéric Tétaz

---

**Communication**

Présence d'anciens présidents du Conseil

**Le président** : – J'ai été rappelé à mes devoirs par un ancien président du Conseil, qui m'a fait observer que j'ai omis de saluer les nombreux anciens présidents du Conseil qui nous font l'honneur d'être présents ce soir parmi nous. Je les remercie d'être venus et d'avoir fait le déplacement. Ils nous inspirent dans nos travaux. Merci à eux.

**Le Conseil communal passe à l'ordre du jour.**

---

**Questions orales**

Question

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR)** : – Ma question s'adresse à M. Oscar Tosato. J'aimerais savoir si la Ville de Lausanne s'est déterminée sur l'autorisation ou, au contraire, sur l'interdiction du port du burkini dans les piscines publiques et dans les cours scolaires de natation. Vous me connaissez, il ne s'agit pas de polémiquer. Bien au contraire, il s'agit d'avoir une information claire sur la position de la Ville. Cela pourrait tuer la polémique dans l'œuf. C'est en tout cas dans cet esprit que je pose cette question. Il est important que la population soit informée de manière très claire.

Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – Pas plus tard qu'il y a une heure, une journaliste me téléphonait pour connaître cette position. C'est vrai que j'ai pu me préparer – cela paraît étonnant – sur de telles questions, et j'ai pris les documents en m'imaginant que cette question serait posée ce soir.

Aujourd'hui, une journaliste du *Temps* a téléphoné à peu près à toutes les communes pour connaître la situation de l'autorisation du port du burkini dans les piscines. La Ville de Neuchâtel l'autorise, la Ville d'Yverdon vient de l'interdire, la Ville de Genève y réfléchit ; mais je ne veux pas vous faire le tour de toutes les villes. En ce qui concerne la Ville de Lausanne, la tenue vestimentaire permettant l'accès aux bassins de Bellerive-Plage, et des autres piscines, est fixé à l'article 13 du règlement de la Piscine de Bellerive. Il dit : « Il est interdit d'accéder aux bassins et de se baigner dans des tenues de sport non aquatiques, des t-shirts de quelque matière que ce soit, en portant des casquettes ou un autre couvre-chef, des tenues de bain autres que celles autorisées, à savoir : – Pour les hommes : slip de bain, short de bain au-dessus du genou. – Pour les femmes : maillot une pièce, maillot deux pièces. Dites tenues ne doivent pas dépasser les coudes et les genoux ».

Ces mesures sont prises pour des questions d'hygiène et sécuritaires. Après m'être renseigné auprès du responsable des piscines lausannoises, les questions d'hygiène sont claires : plus la surface de tissu est importante dans le bassin, plus le système envoie du chlore pour désinfecter. Vous le savez, le chlore n'est pas profitable en grande quantité. Les questions liées à la sécurité tiennent compte d'un certain nombre d'éléments liés aux interventions. En cas de difficulté dans la piscine, les massages cardiaques et la défibrillation prennent trois minutes de plus si vous avez un t-shirt qui ne convient pas. Donc, pour le moment, c'est la règle fixée à Lausanne pour des questions d'hygiène et de sécurité. Il n'y a pas eu d'autre débat au sein de la Municipalité sur ce sujet.

Question

**M. Hadrien Buclin (EàG)** : – J'ai une autre question pour M. Tosato. Fin juin, la Municipalité décidait de mettre un dispositif de barrières devant le bâtiment d'hébergement d'urgence du Sleep In, à Malley, sans consulter les travailleuses et les travailleurs de l'association qui gère ce lieu. Dans une prise de position présentée en conférence de presse en juillet, les travailleuses et travailleurs du Sleep In écrivent la chose suivante : « Nous nous trouvons aujourd'hui forcés de travailler dans des conditions inadéquates. Notre rapport avec les usagères et usagers est remis en cause. Nos premiers outils de travail afin de développer un lien avec les personnes fréquentant notre structure sont le cadre chaleureux et accueillant qu'offrent la maison et son jardin, ainsi que la confiance que ces personnes nous accordent. Il va sans dire que, notre structure ressemblant désormais davantage à un lieu de détention qu'à un lieu d'accueil, notre possibilité de créer ce lien est péjorée. » Vu cette péjoration des conditions d'accueil dans ce lieu d'hébergement d'urgence, la Municipalité n'estime-t-elle pas qu'il faudrait renoncer, pour des motifs de bon sens, à ces barrières ?

Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – Je vais m'en tenir à la question, mais j'aurais beaucoup de choses à dire au sujet des déclarations faites par l'Association du Sleep In lors de cette conférence de presse, qui ne correspondent pas du tout à ce qui s'est passé. Concernant les barrières, je vous informe, monsieur Buclin, que l'association a déposé une requête auprès de l'Inspection du travail. L'Inspection du travail communale ou cantonale doit rendre un jugement. Dès lors, la Municipalité n'exprimera aucune position par rapport à cette question tant que la décision de l'Inspection du travail n'aura pas été prise.

## Question

**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts)** : – Ma question s’adresse à M. le municipal Hildbrand. A la suite de mon interpellation concernant le harcèlement de rue, le Conseil communal avait adopté une résolution demandant que des mesures soient prises contre ce problème ; elles devaient faire suite à l’étude que la Municipalité comptait mener durant l’été. Ma question est donc la suivante : la Municipalité peut-elle nous informer de l’avancée du projet, respectivement du processus mis en place et du planning prévu ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie** : – L’Observatoire de la sécurité a été nanti d’un projet de réponse. Deux enquêtes permettront à la Municipalité de prendre position et de vous répondre. La première enquête, de victimisation, est annuelle, mais elle a lieu à l’échelon suisse. La deuxième est un sondage particulier, spécifique pour répondre à la question du harcèlement de rue et des lieux à Lausanne qui pourraient être concernés. Cette deuxième enquête par sondage est désormais terminée et les réponses sont rentrées. Par contre, évidemment, la compilation des données, leur concordance et leur réconciliation par tout le travail scientifique qu’il y a lieu d’avoir derrière, ainsi que les recherches sur la littérature spécialisée prendront encore un peu de temps. A priori, l’Observatoire de la sécurité, puis la Municipalité pourront vous donner une réponse complète en décembre.

## Question

**M. Pierre Oberson (PLC)** : – Ma question s’adresse peut-être à M. Tosato, ou à qui voudra bien répondre au sein de la Municipalité. Dans la perspective des Jeux olympiques de la Jeunesse d’hiver 2020 à Lausanne, quel enseignement tirez-vous de votre récent déplacement aux Jeux olympiques d’été de Rio ?

## Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Je me permets de répondre à cette question, au nom de la Municipalité, pour préciser que le déplacement de deux municipaux, qui se sont d’ailleurs relayés à Rio sur l’invitation du CIO, et de quelques fonctionnaires, pour des frais dont vous avez eu le détail dans un article de presse, ne s’inscrit pas uniquement dans la perspective des Jeux olympiques de la Jeunesse, mais dans la perspective du statut de Capitale olympique qu’assume la Ville de Lausanne.

Je vous rappelle que nous avons l’énorme privilège d’être la capitale olympique, d’accueillir à Lausanne, et dans le Canton – mais en particulier à Lausanne –, de très nombreux sièges de fédérations sportives internationales. Tout cela représente un impact économique et de notoriété considérable pour Lausanne, avec des investissements qui, somme toute, demeurent très modestes de la part de la Municipalité. Ces déplacements s’inscrivent dans ce cadre.

Par ailleurs, la Ville de Lausanne a effectivement organisé à Rio – comme cela a été le cas lors de précédents jeux olympiques – une réception coorganisée avec le Canton, qui permettait de valoriser notre rôle de capitale olympique, et aussi de faire la promotion des Jeux olympiques de la Jeunesse auprès de l’ensemble du monde olympique, aussi bien du CIO que de ses différents représentants, des différentes fédérations internationales et nationales, et également des villes olympiques, dont Lausanne assure la présidence. C’est donc plus largement dans le cadre de notre statut de capitale olympique que nous avons fait ce déplacement à Rio, qui nous paraît important, et même indispensable, eu égard à notre statut à la fois de capitale olympique et de présidente des villes olympiques.

## Question

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR)** : – Ma question s’adresse à la Municipalité ; je pars de l’idée qu’elle trouvera un interlocuteur pour me répondre. Un quotidien du 19 août titrait : « La jolie histoire d’une rampe qui a trouvé une deuxième vie très utile ». Pour mémoire, il

y va de l'installation de barres à Clarens, pour permettre aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées d'entrer dans le lac. Tout en déclarant mes intérêts en tant que président d'une fondation œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, je demande si, à l'instar des communes de Montreux et Villeneuve, la Ville de Lausanne serait également séduite par l'aménagement à peu de frais de telles installations dans les lieux de baignade des rives lausannoises du lac.

Réponse de la Municipalité

**M. Grégoire Junod, syndic** : – Très honnêtement, la Municipalité ne s'est pas penchée sur cette question. Mais on prend note de votre suggestion et on l'étudiera.

Question

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Ma question s'adresse à M. Tosato et concerne les bénéficiaires de l'aide sociale issus de l'asile, c'est-à-dire des personnes qui ont recours à l'assistance sociale après leur changement de statut. Nous savons qu'une majorité des personnes dans le domaine de l'asile perçoivent l'aide sociale. Nous avons aussi pu lire que peu de ces personnes sont actives après l'obtention d'un permis B. On peut donc supposer qu'elles continuent de dépendre de l'assistance sociale. Or nous ne disposons apparemment pas de données fiables concernant le recours à l'aide sociale, du moins au niveau suisse. Ainsi, une étude longitudinale de la dépense économique de ces personnes semble impossible aujourd'hui à l'échelle suisse, d'où ma question : est-ce que la Ville de Lausanne relève ce type de données pour les cas qui concernent la Commune ?

Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – Comme vous le savez, toutes les questions qui relèvent de l'aide sociale et de l'octroi du RI dépendent d'une loi cantonale, la Loi sur l'action sociale vaudoise. Des statistiques sont effectivement tenues par les différents centres régionaux, qui sont ensuite envoyées au Canton. Un rapport trimestriel contient tous les indicateurs des personnes qui touchent l'aide sociale. Nous pouvons donc savoir quelles personnes, au terme du droit aux prestations en tant que requérant d'asile, entrent dans le système du RI. Par contre, concernant le coût longitudinal financier de cette étude, effectivement, vous avez raison, cela n'a pas encore été fait.

Question

**M. Johann Dupuis (EàG)** : – Ma question s'adresse à M. Tosato, et peut-être à M. Junod pour un complément. Elle a trait à la relocalisation de deux établissements. Le premier étant la Soupe populaire, qui devra être déplacée pour cause de travaux dans ses locaux, à la rue Saint-Martin. L'intention première de la Municipalité était de déplacer la Soupe populaire dans le quartier du Vallon. Elle avait plus ou moins le même projet pour le Bureau des réservations, qui est situé en ce moment à la rue César-Roux, et qui devait être déplacé au Vallon. Suite à une discussion sur ces divers projets avec l'association de quartier, il semblerait que la Municipalité ait renoncé à ces deux déplacements. J'aimerais donc savoir où en sont les projets de relocalisation de ces deux établissements et quels sont les projets municipaux actuels en la matière.

Réponse de la Municipalité

**M. Oscar Tosato, municipal, Sports et cohésion sociale** : – La Municipalité et le Service social sont très actifs aux côtés de la Fondation Mère Sophia pour retrouver une localisation pour la Soupe populaire pendant les travaux. Nous avons effectivement trouvé une solution avec un propriétaire, qui était d'accord qu'on utilise ses locaux pour cette affectation. Après avoir présenté cette solution aux habitants du quartier, nous y avons renoncé pour des raisons fort légitimes. Le quartier nous a indiqué qu'il avait déjà beaucoup d'institutions sociales sur son territoire, qu'il était favorable à leur maintien et à leur développement, mais pas à de nouvelles prestations. Nous sommes donc partis à la recherche d'autres affectations. C'est difficile. Généralement, tout le monde s'oppose à la présence de ce type d'activités... en tout cas beaucoup de monde s'oppose.

Nous travaillons de concert avec la Fondation Mère Sophia. Son directeur a participé avec nous à l'examen de deux possibilités de locaux. Un est propriété de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne, et l'autre, c'est un restaurant qui est en remise. Nous examinons ces deux lieux qui, par ailleurs, pourraient convenir aux besoins de la Soupe populaire. Nous travaillons vraiment main dans la main avec eux pour trouver une solution.

---

### **Interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Vidons le lac... Il est dangereux ! »**

Développement polycopié

« L'eau devrait être traitée comme un facteur essentiel de renouvellement urbain et de valorisation des espaces publics. Cette demande est à nos yeux tout à fait en phase avec la demande de la population qui, de nos jours, souhaite avoir un lien avec l'eau dans la ville pour diverses raisons, mais qui ont un lien avec le bien-être et la qualité de vie » : l'ode aquatique chantée par Natacha Litzistorf le 15 mars dernier devant le Conseil communal aura fait long feu avant de muer en... eau de boudin ! Début août, on découvre en effet que la conseillère communale qui souhaitait « mettre l'eau à l'honneur dans les espaces publics, remettre à ciel ouvert les cours d'eau » et « intégrer des mares temporaires ou permanentes (...) dans les parcs et jardins »<sup>1</sup> se transforme en une municipale qui vide nos fontaines ou les recouvre d'un filet. La flamme aquatique s'est subitement éteinte... Comme disait la chanson, désormais, c'est « Laisse béton » !

Cette décision surprend d'abord par sa précipitation, puisqu'on attendait – avant toute chose – que la Municipalité présente un rapport et que le Conseil en débâte. Elle surprend ensuite par sa disproportion, puisqu'aucune norme n'exige pareille décision, et puisqu'officiellement, on ne dénombre qu'un seul accident survenu récemment.

Dès lors, afin de mieux cerner les intentions municipales, le soussigné remercie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. L'assèchement précité des fontaines et/ou leur couverture par des filets est-il dû à une recrudescence des accidents dans les bassins lausannois ?
2. Combien de noyades et d'accidents ont-ils été dénombrés ces dernières années dans les bassins lausannois, que représentent-ils par rapport au total des accidents survenus en milieu aquatique (eaux vives ou non), respectivement par rapport à l'ensemble des accidents survenus dans l'espace public ?
3. Les communes sont-elles soumises à de nouvelles normes BPA et celles-ci seraient-elles devenues obligatoires ?
4. Dans la négative, y aurait-il d'autres explications à cette décision précipitée (risque de pénurie d'eau, sinistralité cachée, etc.) ?
5. La démarche est-elle le résultat d'une décision municipale ou l'initiative d'un service ?
6. D'autres infrastructures publiques prétendument dangereuses ou anxiogènes sont-elles dans le viseur du SPADOM (installations dans les jardins d'enfants, places de jeux, etc.) ?
7. La Municipalité annonce l'audit de 500 fontaines et 120 mares et étangs lausannois. Quel sera le coût de l'opération ?

---

<sup>1</sup> Postulat Natacha Litzistorf et consorts, « L'eau à l'honneur dans la ville et les espaces publics », renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 15 mars 2016.

8. Entre l'abaissement du niveau des eaux et l'élévation du fond des bassins, la Municipalité a-t-elle fait son choix et quels sont les avantages et inconvénients de chaque variante ?
9. La Municipalité entend-elle aussi protéger les citoyens de la noyade et des accidents aux abords de surfaces d'eaux vives : lac Léman, lac de Sauvabelin, Vuachère, etc. ?
10. En matière de sécurité publique, la nouvelle Municipalité a-t-elle d'autres priorités ?

#### Discussion

**M. Gilles Meystre (PLR) :** – J'avoue que, cet été, à la lecture de certains journaux, j'ai été quelque peu surpris par la politique municipale concernant quelques fontaines. Cette interpellation m'a paru nécessaire pour avoir un certain nombre d'éclaircissements sur la politique conduite par la Municipalité, respectivement par la direction concernée par nos fontaines.

#### Réponses de la Municipalité

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – En préambule, la Municipalité remercie l'interpellateur, qui nous donne l'occasion ce soir de nous exprimer sur l'ensemble du dossier des fontaines, sans le filtre des médias, et sans le côté un brin polémique, voire un peu taquin, qu'on a pu suivre sur les réseaux sociaux.

Tout d'abord, avant d'entrer dans le détail des réponses aux dix questions de M. Gilles Meystre, nous souhaitons éclaircir quelques éléments. Alors, non, la Municipalité de Lausanne ne va pas bannir les enfants des fontaines. Non, il n'y a pas eu précipitation, mais réflexion et précaution avec des mesures provisoires. Et non, la Municipalité ne souhaite pas une américanisation de la société, pas plus qu'une déresponsabilisation de la population.

Comme mentionné dans l'interpellation de M. Gilles Meystre, la Ville de Lausanne possède 500 fontaines. La saga de l'été porte sur cinq fontaines. Cinq, monsieur Meystre, qui ont provisoirement subi des modifications. Ce sont les fontaines du parc de Milan, de la Vallée de la Jeunesse et la fontaine de Granit près du siège du CIO qui sont sans eau. Il y a aussi la fontaine de Beaulieu, qui a un filet, et la fontaine de Cuivre, proche de Vidy, à côté du petit train, dont le niveau a été abaissé à 20 cm. Nous verrons dans le détail des réponses aux questions de M. Gilles Meystre qu'il est en fait question de deux fontaines sans eau sur les 500 ; on verra qu'une fontaine, celle proche du chantier du CIO, est finalement sans eau à cause des travaux qui ont lieu maintenant.

Pour répondre maintenant à la première question concernant l'assèchement précipité des fontaines, il faut faire un rappel historique en quatre actes. Premier acte : contrairement à ce qui est affirmé dans votre interpellation, monsieur Gilles Meystre, il n'y a pas eu de précipitation. C'est dans le cadre d'une campagne de prévention des chutes que la réflexion quant à des mesures de sécurisation des fontaines a débuté, en octobre 2013, quand le Service parcs et domaines a demandé une étude au Bureau de prévention des accidents pour la fontaine de Granit située à Vidy, devant le siège du CIO. En mars 2015, le rapport a conclu qu'il fallait empêcher le libre accès avec la pose d'une clôture périphérique et d'un portail non manipulable – par les enfants principalement –, autoriser la circulation du public sur les seules parties accessibles et délimitées, et poser un panneau d'information signalant le danger des chutes. Aujourd'hui, une barrière est posée autour de la fontaine de Granit et un panneau d'information signale le danger de chutes. Comme je l'ai évoqué, c'est maintenant que ces discussions ont lieu avec le CIO pour travailler sur dite fontaine pendant cette période de travaux ; de toute manière, cette fontaine aurait dû être vidée.

Acte deux : malheureusement, le 5 juillet 2015, une petite fille de 9 ans est victime d'un accident de baignade. Elle est transportée à l'hôpital et son état est qualifié de « lésions nécessitant une hospitalisation, sans menace vitale » ; c'est le niveau 3 sur l'échelle des

ambulanciers – qui en compte 7 –, qui sert à décrire l'état du patient. Depuis ce moment, des mesures provisoires ont été prises selon les principes de précaution, puisque la seule information dont dispose la Municipalité à ce moment est que la petite fille s'est pris les cheveux dans une buse de refoulement. A noter que les circonstances exactes de l'accident font toujours l'objet d'une instruction pénale, qui devrait apporter un éclairage définitif sur cette affaire. En l'état, la Municipalité n'a pas l'autorisation de communiquer librement sur ce dossier jusqu'à ce que la conclusion de l'enquête soit rendue. En juillet-août 2015, des panneaux indiquant « Ce bassin n'est pas destiné à la baignade » et « Eau non potable » sont placés sur les fontaines particulièrement reconnues pour servir de lieu de baignade.

Acte trois : réquisition du Ministère public ; le 18 février 2016, une plainte est déposée pour lésions corporelles graves. Une enquête technique est demandée pour la fontaine de Milan. Le 6 avril 2016, une étude est demandée pour mettre à 20 cm de hauteur le niveau des fontaines de Milan, de la Vallée de la Jeunesse, du Cuivre et de la Navigation. Le 26 avril 2016, il ressort d'une première analyse qu'il est difficile, voire impossible de trouver rapidement une solution technique satisfaisante. En avril, une demande est également faite pour que des panneaux indiquant « Baignade interdite » soient posés. La demande est exécutée le 26 mai 2016. Le 9 juin 2016, la fontaine de Milan est vidée.

Acte quatre : le 4 juillet 2016, la Ville est entendue dans le cadre de la procédure pénale en qualité de personne apte à fournir des renseignements sur l'accident. Dès réception du procès-verbal de l'audition du 4 juillet et de la proposition de convention faite par la partie civile, sans aucune reconnaissance de responsabilité de la part de la Ville de Lausanne, le dispositif suivant est envisagé.

Premièrement, deux mesures préventives provisoires sont prises en attendant les mesures définitives et proportionnées, soit la pose du filet sur Beaulieu et la mise hors d'eau du bassin de la Vallée de la Jeunesse.

Deuxièmement, un groupe de travail est mis sur pied pour agir sur les fontaines identifiées comme prioritaires. Et c'est à ce moment-là que l'on communique l'esprit des mesures qui devront être prises de manière plus pérenne :

- a. Ne pas mettre des panneaux d'interdiction partout, ce qui rendrait l'espace public trop anxigène ; ce sont bien les panneaux qui rendent l'espace public anxigène et non la situation des fontaines, comme cela a été dit dans la presse. Cette interdiction avec des panneaux ne correspondrait en rien à la politique des espaces publics ouverts, inclusifs et conviviaux, qui font le vivre ensemble, qui est voulue par la Municipalité.
- b. L'esprit est de reprendre les recommandations du BPA, d'examiner leur pertinence et imaginer des mesures définitives proportionnées. L'objectif est de tenir compte des contraintes patrimoniales des fontaines.
- c. Trouver des formules pour les panneaux qui ne se cachent pas derrière une hypocrisie. Oui, ce sont des fontaines d'ornement et d'agrément et elles ne sont pas conçues pour qu'on s'y baigne, mais oui aussi, tout le monde sait que la population s'y baigne, particulièrement les enfants, et il conviendra donc de rappeler à chacun et chacune de prendre ses responsabilités. Aujourd'hui, en l'état des connaissances, une remise en eau des fontaines prioritairement identifiées pourrait se faire dans les meilleurs délais en espérant pouvoir profiter de l'été indien, c'est-à-dire jusqu'à fin août, début septembre.

Troisièmement, pour compléter la réponse à cette première question, en plus de ce dispositif que je viens de décrire, un autre groupe de travail sur de nouveaux aménagements a été mis sur pied pour réfléchir notamment à des formes de fontaines plus ludiques, ce qui permettra de faire un lien avec des approches plus participatives de la conception de ces espaces publics.

Ainsi, à la lumière de ce qui vient d'être dit, nous pouvons vous rassurer par rapport à la vision que l'on a de l'espace public. Nous ne voulons pas un nouvel accident dans les

fontaines – je pense que nous sommes tous d'accord là-dessus. Nous avons donc pris des mesures de précaution provisoires, mais nécessaires. Nous ne voulons justement pas une américanisation de la société et nous voulons, bien entendu, maintenir ces fontaines en activité dans l'acception évoquée.

Pour répondre à la deuxième question, aucun accident de baignade n'est survenu dans les fontaines lausannoises depuis 1960, hormis le cas que nous devons déplorer en juillet 2015. Au niveau national, les cas d'accidents mortels par baignade dans les piscines sont rares : un à trois cas par année. Pour Lausanne, aucun cas d'accident mortel en piscine et dans la zone lacustre faisant l'objet d'une surveillance n'a été recensé ces dernières dix années. En 2006, un incident avec arrêt cardiaque respiratoire est survenu à la piscine de Bellerive, le nageur n'étant toutefois pas décédé grâce aux soins directement prodigués par le personnel de surveillance. S'agissant des eaux vives – rivières, lac Léman –, aucune statistique précise des noyades n'est tenue par la Police cantonale vaudoise pour la rive lausannoise.

Pour répondre à la troisième question, les normes du BPA sont des recommandations ; elles n'ont pas force de loi, et ne sont donc pas contraignantes. Toutefois, en cas de litige, les parties se basent souvent sur ces recommandations. C'est là toute l'ambiguïté de ces normes. Elles n'ont peut-être pas force de loi, mais, dans certains cas, elles ont une force morale très importante, surtout quand elles touchent les enfants.

Pour répondre à la quatrième question, comme dit précédemment, ces mesures n'ont pas été prises dans la précipitation, mais par précaution, et en attendant des mesures techniques plus complètes, allant dans le sens d'espaces publics conviviaux, comme développé plus haut.

Pour répondre à la cinquième question, le Service parcs et domaines a proposé des mesures préventives et a agi comme il se doit dans des cas identiques, en concertation avec ses municipales successives. La Municipalité a été renseignée.

Pour répondre à la sixième question, non. La Municipalité s'efforce de sécuriser en permanence l'ensemble du domaine public, notamment en ce qui concerne les jardins d'enfants ou garderies. La déléguée aux places de jeux de la Ville est en contact étroit avec le responsable des aménagements de jeux. Concernant les places de jeux sur le domaine public, pour chaque nouvel aménagement, les normes européennes « équipements et sols d'aires de jeux », ainsi que la norme « sols d'aires de jeux absorbant l'impact » sont rigoureusement suivies. En ce qui concerne les places de jeux existantes, dès qu'un problème est détecté – déprédations, demande des parents –, une intervention ou une modification est réalisée, dans le respect des normes européennes. Ces normes requièrent des contrôles réguliers, effectués par les collaborateurs formés au Service de parcs et domaines au rythme suivant : contrôle visuel toutes les semaines, contrôle fonctionnel une fois par mois, contrôle technique complet une fois par année. Selon l'évaluation des risques, les jeux sont ensuite réparés ou modifiés. En ce qui concerne les autres types de nouveaux aménagements sur l'espace public, le Service des parcs et domaines suit systématiquement les normes et réglementations en matière de sécurité. S'agissant des équipements existants, les risques sont évalués au cas par cas. Une attention particulière est portée aux barrières et parapets.

Pour répondre à la septième question, il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un audit. Ces travaux seront conduits par le premier groupe de travail déjà évoqué dans les réponses précédentes, et dans le cadre de l'activité normale ; ils n'engendreront donc pas de coûts particuliers à l'échelon de l'étude.

Pour répondre à la huitième question, la Municipalité n'a pas fait de choix, puisque chaque bassin est unique dans sa conception. Le groupe de travail étudie actuellement la solution la plus appropriée à chaque cas. Sans présager du résultat du groupe de travail sur les solutions à apporter, les études actuelles nous semblent mettre en évidence que le problème n'est ni l'abaissement du niveau des eaux, ni l'élévation du fond du bassin, mais plutôt lié

aux équipements techniques, notamment à la forme de la buse. Un panneau avec un texte sera vraisemblablement apposé à côté de chaque bassin, disant quelque chose du genre : « Cette fontaine n'est pas destinée à la baignade. La baignade est toutefois tolérée. Les enfants doivent être surveillés par des adultes. »

Pour répondre à la neuvième question, la Municipalité entend limiter ses actions sur les objets construits dont elle est responsable, en vertu de l'article 58 du Code des obligations.

Pour répondre à la dixième question, la Municipalité est garante de l'ordre, de la sécurité publique et de la qualité de vie de la population. Ces missions permanentes constituent sa priorité quotidienne, comme celle de ses services. Les priorités municipales seront fixées dans le cadre du programme de législature et par la délégation municipale à l'Observatoire de la sécurité.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – La réponse à la question 1, dont je n'ai pas chronométré la durée, n'a pas manqué de me préoccuper, dès lors que l'on se focalise sur trois bassins, alors que, semble-t-il, la Ville de Lausanne comprend beaucoup plus de bassins – je ne parle pas des fontaines – et d'étangs. Les mesures de précaution sont limitées à ces trois bassins ; on peut le comprendre, à la rigueur, même si cela paraît excessif. En revanche, elle occulte les autres. Cela m'intéresse de savoir si la Municipalité se limite à la réponse à la question 1, qui était assez fouillée et longue, assez compréhensible, mais parfois un peu contradictoire, et quelle vision la Municipalité a pour les autres étangs, puisqu'elle se focalise sur trois.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC) :** – Je propose une modification par rapport aux panneaux qui seraient apposés sur ces fontaines posant problème. Plutôt que de noter « sous la surveillance d'adultes », il faudrait faire référence à la notion de responsabilité : « sous la responsabilité de leurs parents », vu que chacun est responsable de ses enfants et de lui-même.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Concernant ce qu'on fait sur les autres plans d'eau et les bassins, on s'est concentré sur ceux évoqués parce que, comme je l'ai rappelé dans la réponse, ce sont les fontaines les plus utilisées par les enfants. Par volonté d'efficacité et d'efficience, on se concentre d'abord sur les endroits qui présentent des risques majeurs. Et puis, comme évoqué dans la presse, on ne va pas non plus abîmer les étangs faisant partie des paysages traditionnels ruraux, par exemple, sur les crêtes du Jura, où nous avons des alpages, alors qu'il n'y a pas de danger avéré. Il n'y a pas beaucoup de personnes autour de ces plans d'eau, notamment des enfants. C'est donc vraiment par souci de priorisation et d'efficience que l'on procède ainsi, là où il y a le plus d'enfants, le plus de baignades tolérées, mais pas encadrées avec les bons messages.

Je retiens la proposition concernant le message sur les panneaux. Comme je l'ai dit, j'ai donné l'esprit de ce qu'on y inscrira. Il y avait aussi l'idée de faire référence à la responsabilité. On prend note de cette approche, puisqu'elle fait aussi partie des réflexions.

**M. Gilles Meystre (PLR) :** – Je remercie vivement la municipale pour sa réponse, qui me rassure un peu, pour plusieurs raisons. D'abord, par la promesse de maintenir nos fontaines en activité ; ensuite, par le fait que d'autres infrastructures ne sont pas dans le viseur du SPADOM. Elle me rassure aussi parce que l'audit des 120 mares et étangs lausannois va, nous dit-on, coûter zéro franc. Et puis, elle me rassure parce qu'on a tout de même eu un bel exemple de contorsion, qui démontre que vous êtes aussi mal à l'aise que moi, et que nous, devant cette décision.

Et on vous comprend, puisque cette décision n'était pas la vôtre, mais plutôt celle de votre prédécesseur, M<sup>me</sup> Germond. Dès lors, je dois vous prier de ne pas me tenir rigueur d'avoir laissé entendre que vous faisiez le grand écart entre la position exprimée lorsque vous étiez

conseillère communale et celle que vous avez dû exprimer dans les journaux en tant que municipale.

On vous comprend aussi, parce que la sinistralité des bassins n'est absolument pas avérée. Vous nous l'avez dit : aucun accident n'a eu lieu depuis les années soixante, exception faite de l'accident regrettable qu'on a pu constater et recenser en 2015. J'avoue être rassuré par ces chiffres, parce que, franchement, en arrivant ici, je me suis demandé comment nous tous, qui, sans doute, avons un jour, ou nos enfants, baigné dans ces bassins avons pu survivre pour arriver ici.

Dès lors, vous ne pourrez l'avouer ouvertement – mais j'ai l'impression que vous n'êtes pas loin de le faire et que vous partagez mon sentiment – que cette décision, outre les exigences juridiques, n'a pas véritablement de sens politique, puisqu'elle ne correspond à aucune priorité en termes de sécurité publique, ni à aucune urgence spécifique. D'ailleurs, je comprends que vous disiez qu'il n'était pas précipité, parce que s'il y avait eu urgence, ce n'est pas ce printemps qu'il aurait fallu le vider et recouvrir ces bassins, mais immédiatement après l'accident.

Finalement, cette politique ne s'inscrit dans aucune politique publique réfléchie, globale et cohérente par rapport à l'eau à Lausanne, qui est l'une de vos préoccupations, et une préoccupation de ce Conseil aussi, puisque nous avons accepté, le 16 mars, un postulat qui allait dans ce sens. J'ai presque envie de dire que l'assèchement des fontaines répond davantage à un réflexe d'autoprotection de l'administration, refroidie par l'accident, certes, malheureux, mais isolé, qu'à une vraie politique publique.

Vous me permettez de conclure mes propos en rappelant certains principes qui tiennent à cœur au PLR, mais non seulement. Je crois que, dans l'ensemble des messages qui nous sont parvenus depuis que cette affaire est devenue une affaire politique, de gens de gauche comme de droite, il y a le principe que le risque zéro n'existe évidemment pas, que tout danger n'exige pas nécessairement une réponse de l'Etat, que cette affaire est l'occasion de dire que la Commune ne peut et ne veut être tenue responsable de tout, et que la responsabilité des citoyens et des parents – vous l'avez dit, et je vous en remercie – est aussi engagée. C'est vrai que les chiens mordent, mais on ne va pas mettre une muselière à tous les chiens. Les chats griffent, mais on ne va pas mettre des moufles à tous les chats. La montagne tue, mais on ne va pas interdire l'accès à la montagne. La route tue, mais on ne va pas fermer les routes pour cette raison. Pourquoi ? Parce que – et c'est un principe qui, visiblement, est partagé assez largement –, protéger de tout, c'est rendre vulnérable à tout. Je vous remercie d'avoir finalement dit que cette position était également la vôtre.

Il est évident que si un défaut est constaté dans un bassin, il doit être corrigé. Vous ne me verrez jamais dire que c'était une erreur de le faire. Mais, de là à couvrir des bassins et à les vider de leur eau, il y a un pas que je n'aurais pas franchi. Mais je vous remercie de vos réponses.

Dernier point, vous avez utilisé un conditionnel quant au rétablissement de l'eau dans ces bassins et une échéance : fin août, début septembre. J'ose espérer que ce conditionnel se transformera en présent dans quelque temps. Je vous fais grâce d'une résolution qui demanderait le remplissage des bassins et la suppression des filets. J'ai très envie de la déposer, elle est là, mais, par gain de paix et parce que, finalement, vous avez relativement confirmé ce que je suggérais, je vous en fais grâce et je vous remercie de vos réponses.

**M. Cédric Fracheboud (PLC) :** – Je regrette que M. Meystre m'ait coupé l'herbe sous le pied sur les dangers ; je voulais dire la même chose que lui. Tant pis, ce sera pour une autre fois. Maintenant, il faut savoir qu'on peut se noyer dans 10 cm d'eau. Si vous chutez dans une baignoire et que vous tombez inconscient, s'il y a 10 cm d'eau, vous vous noyez.

Les piscines ne sont pas des eaux vives. Je vais régulièrement dans une piscine, qui a un panneau où c'est marqué « Sous la responsabilité des parents » ; vous êtes donc responsable. Malheureusement, comme vous le diraient les maîtres nageurs, les parents

laissent les enfants comme s'ils étaient dans une garderie et vont au fond discuter ; c'est un danger. Voilà, cela peut malheureusement aussi arriver dans une fontaine. Mon fils a piqué la tête dans une de ces fameuses fontaines ; heureusement qu'il y avait au moins 40 cm d'eau, parce que s'il y en avait 10, il se fracassait le crâne, et je pouvais éventuellement attaquer la Commune pour la lésion grave et pour pouvoir toucher de l'argent.

**M. Alain Hubler (EàG) :** – M. Fracheboud a peut-être raison : il faudrait mettre sur toutes les fontaines un panneau où il est écrit « il est interdit de plonger dans la fontaine ».

Cela dit, je félicite M. Meystre, qui est dans une grande forme lors de cette rentrée politique. Il a réussi à créer une tempête dans un verre d'eau avec son interpellation, et son urgence, et par l'attaque en règle suite à la réponse de M<sup>me</sup> Litzistorf, qui est argumentée – je la félicite. Oui, elle est un peu technocratique, mais, en l'occurrence, en tant que municipale, cela se justifie tout à fait.

M. Meystre a l'art de grossir le trait, puisque, dans la fin de son intervention, il a dit que « les chiens mordent, mais on ne met pas de muselière à tous les chiens », sous-entendu que la Municipalité a mis des filets et vidé toutes les fontaines, ce qui est un gros mensonge ; c'est une réalité que vous avez complètement travestie. Bon, vous avez fait votre campagne politique, peut-être pour les cantonales ; c'est très bien. Je trouve dommage, par contre, que vous n'ayez pas le courage de déposer votre résolution, qui demande leur remplissage immédiat. Peut-être est-ce lié au fait que vous n'êtes pas si sûr de votre coup et que vous pensez que le SPADOM a bien fait son boulot et que, peut-être, il n'a pas vidé ces fameuses fontaines, ou mis un filet, sans raison.

Pour ma part, je pense que la réaction des services de la Ville est bonne. Et il est intelligent de réfléchir à l'aménagement de ces fontaines. De plus, d'un point de vue écologique, je me demande si une fontaine où il y a moins d'eau n'est pas plus économique en eau, justement. Pour apprécier l'eau, il n'est pas nécessaire d'avoir des fontaines profondes, qui consomment beaucoup d'eau. D'ailleurs, je crois qu'il y a déjà eu des économies sur les fontaines par le passé. J'encourage la Municipalité à continuer d'assainir les fontaines qui le méritent.

**M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – J'aimerais revenir sur quelques éléments. Tout d'abord, concernant la gestion de ce dossier dans le temps, que j'ai présenté de manière un peu longue – j'en conviens, monsieur Henchoz –, dans la question 1, c'était bien pour montrer à quel point la Municipalité dans son ensemble, respectivement les municipales successives – M<sup>me</sup> Germond et moi-même –, avons travaillé de manière itérative, en fonction des connaissances du moment. Si j'arrive à ces conclusions aujourd'hui et à ce positionnement, c'est bien parce que M<sup>me</sup> Germond a préparé le terrain.

Sinon, je peux vous avouer que les détails techniques sont vraiment complexes concernant le fond ou la hauteur de l'eau. J'ai répondu par des aspects techniques sur la buse, parce que c'est vraiment maintenant qu'on fait des tests pour savoir si la buse doit être ronde ou à fleur d'eau ; c'est ce que M<sup>me</sup> Germond avait lancé. Ces aspects techniques concernant les buses pourront être développés et nous ferons en sorte qu'on soit plus en sécurité. C'est vrai que ce n'est pas facile. Cela a été travaillé de manière itérative depuis la date que j'ai donnée, d'abord en bonne intelligence, pour se donner le temps et ne pas faire n'importe quoi, si vous me passez l'expression. Nous essayons de terminer le travail commencé par M<sup>me</sup> Germond dans la joie et la bonne humeur. Comme je l'ai déjà dit, et c'est une question fondamentale partagée sur la perception des espaces publics, M<sup>me</sup> Germond et moi-même partageons, comme toute la Municipalité, la même vision des espaces publics.

C'est vrai qu'on peut malheureusement se noyer dans 10 cm d'eau, raison pour laquelle nous réfléchissons aussi à d'autres types d'aménagements avec l'eau. Ce sont des éléments plus « tendance », si on peut utiliser ce mot, dans les espaces publics actuellement, et la demande sociale est forte.

**M. Gilles Meystre (PLR)** : – Je ne peux m’empêcher de répondre à Alain Hubler. Chacun voit dans l’autre quelqu’un qui grossit le trait. Je pense que, quand il y a un problème de buse dans une fontaine, cela ne nécessite pas forcément le traitement de cinq fontaines, avec suppression de l’eau ou couverture par un filet. Là aussi, on grossit peut-être un peu le trait avec les mesures préconisées.

Je ne peux m’empêcher de ne pas vouloir une société aseptisée, maternée et infantilisée. Si on devait poursuivre dans une voie comme celle-ci, c’est clairement sur ce chemin qu’on se dirigerait. Je ne vous ferai pas le plaisir de déposer, à votre invitation, la résolution, parce que je suis prêt à croire une nouvelle municipale qui a mis beaucoup de cœur à l’ouvrage ce soir à répondre à dix questions.

**M<sup>me</sup> Florence Bettschart-Narbel (PLR)** : – J’ai juste une petite remarque. Dans les fontaines évoquées comme faisant partie des cinq fontaines dangereuses, il me semble qu’il y a celle dite de cuivre à Vidy, qui avait été construite ou élaborée par Max Bill, et celle de Granit, qui avait été construite pendant l’Expo de 64. J’imagine que ce sont des éléments du patrimoine architectural lausannois et qu’on ne peut pas modifier leur destination et leur geste architectural aussi facilement. Ce serait dommage, parce que ces éléments font partie du patrimoine architectural de Lausanne, que l’on altère ce patrimoine avec des barrières ou des éléments qui les défigureraient.

La discussion est close.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- ouï l’interpellation urgente de M. Gilles Meystre et consorts : « Vidons le lac... il est dangereux ! » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,  
*prend acte*  
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

#### **Postulat de M<sup>me</sup> Elisabeth Müller : « Le bus 16 pour se récréer et se cultiver »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur, Alix Olivier Briod (PLR), Valentin Christe (UDC), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Anne-Lise Ichters (PLR), Myrèle Knecht (Soc.), Elisabeth Müller (Les Verts), Johan Pain (La Gauche), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

#### **Rapport photocopié de M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur**

Présidence: Philippe MIVELAZ

Membres présents : Mmes et MM. Alix BRIOD, Valentin CHRISTE, Anne-Lise ICHTERS, Daniel HENCHOZ, Myrèle KNECHT, Elisabeth MÜLLER, Johan PAIN, Francisco RUIZ.

Représentants de la Municipalité: M. Daniel BRÉLAZ, syndic, Denis DECOSTERD, chef du Devcom

Notes de séances Denis DECOSTERD

Lieu : salle des commissions de l’Hôtel-de-Ville

Date : 16 octobre 2015

Début et fin de la séance : 9h00 – 10h00

La présente initiative fait suite à un premier postulat intitulé « En route pour l'Hermitage et Sauvabelin durablement » déposé le 15 mai 2007 et auquel il est répondu une première fois dans le rapport-préavis 2009/07. Suite au refus de cette réponse par le Conseil communal le 24 novembre 2011, une nouvelle réponse est présentée dans le rapport-préavis n° 2014/82 - Développement du réseau TL. Le Conseil communal approuve à l'unanimité la deuxième réponse à ce postulat dans sa séance du 19 mai 2015. La postulante demandait alors un service de navettes touristiques au départ de la Riponne, une limitation du nombre de places de stationnement sur le parking du Signal et du lac de Sauvabelin, l'installation de priorités sur le parking de Sauvabelin (en faveur des personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes travaillant sur place, et.) et la recherche de cofinancement public-privé.

La Municipalité estimait avoir répondu aux demandes de l'initiate en ce qui concerne l'offre de stationnement autour du lac de Sauvabelin dans le cadre de son projet de réaménagement du site de Sauvabelin (préavis 2013/62) qui diminue le nombre de places. Par ailleurs, elle estimait que le nombre de places du parking du Signal était adapté aux besoins. En ce qui concerne l'accessibilité par d'autres moyens que par véhicule privé, il était affirmé : « le site bénéficiant d'une desserte globale en transports publics tout à fait intéressante, la Municipalité estime que la mise en place d'un service de navettes touristiques n'est pas nécessaire ».

La postulante introduit le présent postulat en arguant que la réponse brièvement résumée ci-dessus ne la satisfait pas complètement. Pour elle, la taille des parkings du Signal et du Lac de Sauvabelin, de respectivement 150 et 120 places, démontre que le transport individuel est encore privilégié par rapport aux transports publics. De plus, elle mentionne le projet d'un nouveau parking souterrain à la rue Louis-Vuillemin, à hauteur de l'Hermitage, qui a fait l'objet d'un article dans un grand quotidien lausannois. Néanmoins, si l'offre de places de stationnement reste à ses yeux trop importante, il est ici uniquement demandé que soit étudiée la possibilité d'augmenter les cadences de la ligne du bus de la ligne 16, les jours non ouvrables, « au moins entre Saint-François et le Lac de Sauvabelin ». Il est également demandé d'examiner si le Fonds pour le développement durable (FDD) peut être sollicité pour un tel objet.

Le Syndic indique que le FDD ne peut pas être sollicité pour la facture TL (qui est de l'ordre de 40 millions dans son ensemble) et que celle-ci est répartie entre les communes selon un mécanisme péréquatif. De plus, les TL, attentifs à la rentabilité des lignes, ne pratiquent pas une desserte à la demande modulée de jour en jour selon les fluctuations de la demande et de la météo.

Outre la ligne 16 qui y accède directement, le lac de Sauvabelin est accessible par les lignes 3, 8 et 22 dont plusieurs arrêts sont situés à proximité. La ligne 8 est également proche de l'Hermitage. Une partie de la commission estime que la desserte de l'Hermitage et de Sauvabelin est bonne. D'autres estiment que la ligne 16 n'est pas la desserte la plus problématique sur le réseau lausannois. Il n'y a pas de raison de privilégier celle-ci plutôt qu'une autre.

Si une partie de la commission relève que les destinations culturelles et de loisirs de l'Hermitage et de Sauvabelin méritent une bonne desserte en transports publics, la majorité estime que la question a déjà été traitée par le Conseil communal, comme rappelé en introduction du présent rapport, et que la présente initiative ne présente pas d'élément nouveau.

#### **Conclusion(s) de la commission**

La commission s'est prononcée en faveur du classement du postulat de Mme Elisabeth Müller par 7 voix, contre 2 voix en faveur de sa prise en considération.

Discussion

**M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts)** : – Tout d'abord, je déclare mes intérêts : j'habite sur le trajet de la ligne 16. Heureusement, j'habite assez près du centre pour ne pas en avoir besoin trop souvent. Je dis heureusement, parce que la cadence du bus 16 est loin d'être satisfaisante. Si on s'accommode des quinze minutes d'intervalle en journée pendant la semaine, le week-end, cela devient vraiment insuffisant.

Pourtant, la ligne 16 est une ligne touristique, donc susceptible d'être utilisée le week-end. Elle dessert à elle seule la Fondation de l'Hermitage et le parc de Sauvabelin. C'est aussi une des plus belles lignes pour voir la ville depuis le bus, comme de nombreuses villes en font la promotion ailleurs en Europe. Je pense, par exemple, à la ligne 100 à Berlin, ou à la ligne 30 à Londres ; ce sont des lignes très prisées des touristes. Si l'on prend le 16 à Cecil, on traverse ensuite le pont Chauderon, on voit Bel-Air, on traverse le Grand-Pont, on voit Saint-François, on passe sous la Cité et puis, on arrive à Sauvabelin.

Cette ligne n'est pas seulement touristique, elle dessert également les quartiers de la Clochette et du Pavement, et elle est absolument essentielle pour certaines familles et personnes âgées, qui l'utilisent en priorité. Afin de favoriser l'accès en transports publics à ces zones de culture et de loisirs pour les Lausannois, les Lausannoises et les touristes, nous proposons une mesure simple, c'est-à-dire d'augmenter la cadence du 16 durant le week-end. Nous vous proposons une mesure aux multiples avantages : en faveur de la culture, comme je l'ai dit, des activités en plein air, du tourisme et des quartiers. Nous vous invitons donc à soutenir ce postulat.

**M. Bertrand Picard (PLR)** : – Je voulais juste demander à ma préopinante si elle avait également fait un calcul précis des coûts que cela pourrait entraîner.

**M. Axel Marion (CPV)** : – Le groupe le centre, PDC-vert'libéraux soutiendra le rapport de majorité. Il est sensible aux arguments développés par la présidente des Verts, mais également par la motionnaire. Néanmoins, nous sommes attentifs à l'équilibre des finances de la Ville. Nous estimons que la desserte le dimanche et les jours fériés existe. Peut-être qu'on peut effectivement souhaiter qu'elle soit plus développée, mais il ne s'agit certainement pas d'une spoliation des Lausannoises et des Lausannois. On peut s'organiser dans ce sens avec les horaires existants, et il ne nous apparaît pas nécessaire d'intervenir immédiatement. Mais c'est évident que nous soutenons le développement des transports publics aussi pour ce type de desserte et de région. J'ai oublié de préciser que j'habite aussi sur le trajet de la ligne 16.

**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts)** : – Je n'ai ni les compétences ni la possibilité de faire un calcul des coûts complets pour une telle augmentation de la cadence. Vous savez tous à quel point les négociations au sein des tl, notamment sur ces questions financières, sont complexes – on nous l'a très souvent rappelé durant les précédentes législatures. Et c'est justement ce que nous demandons en vous proposant de renvoyer le postulat à la Municipalité, soit que la Municipalité fasse cette étude, et pas seulement ce que cela coûterait, mais aussi ce que cela peut rapporter comme point positif. Personne dans cet hémicycle, particulièrement les personnes qui se réclament d'habitude les grands défenseurs du tourisme, ne pourra considérer que défendre et améliorer l'offre pour les touristes n'a pas des impacts positifs sur la vie économique lausannoise.

**M. Pierre Oberson (PLC)** : – Je déclare mes intérêts : j'habite tout près de l'arrêt Hermitage. Effectivement, la semaine, il n'y a pas de problème de cadence. C'est aussi le week-end que j'utilise plus facilement ce bus. Pour les personnes qui ne connaissent pas bien les horaires, je leur propose d'utiliser l'application des tl ; elle donne les départs et arrivées. C'est très pratique : cela vous évite de sortir de votre bière un peu plus vite ou vous permet de profiter de la vue un peu plus longtemps.

Je suis un peu partagé par rapport à ce que le groupe a décidé hier soir. Personnellement, je dis, pourquoi pas avoir des cadences un peu plus soutenues le week-end, mais, effectivement, doubler une cadence implique aussi des frais pour faire fonctionner la ligne. Je suis donc un peu partagé. Je comprends les gens qui aimeraient que ce soit aussi bien le week-end que la semaine, voire mieux, mais, personnellement, je ne suivrai pas l'avis de mon groupe sur ce sujet. Ma foi, utilisons l'application, et ainsi on n'a pas besoin d'attendre éternellement à l'arrêt de bus, où que l'on soit.

**M. Claude-Alain Voiblet (PLC) :** – Quand un de mes collègues est trop pressé, ma foi, il arrive que le groupe n'ait pas encore pris position qu'il la donne déjà. Je me permets donc de vous donner la position du groupe Libéral-Conservateur.

Lors de notre séance d'hier soir, nous avons analysé cette affaire. Tout d'abord, nous avons constaté les demandes successives de M<sup>me</sup> Müller, qui s'intéresse beaucoup au réseau tl et qui fait des propositions ponctuelles concernant les horaires, les stations où le bus s'arrête, et autres. Pour nous, ce n'est pas le bon moyen pour intervenir dans le cadre de l'aménagement d'un réseau comme les tl. On pense que, malheureusement, quand on prend des décisions ponctuelles politiques de ce type, souvent, on n'a pas en tête les effets domino que cela peut avoir, notamment sur l'ensemble du réseau. Pour cette raison, notre groupe suivra les conclusions de la commission, qui propose le classement de ce postulat, et, ma foi, on laisse à notre collègue la liberté d'avoir un positionnement différent.

**M<sup>me</sup> Karine Roch (Les Verts) :** – J'ajoute une précision. Le bus 16, à l'origine, avait aussi une cadence d'une demi-heure en semaine. C'est le quartier de Montelly qui avait demandé le doublement de la fréquence, ce qui a été accepté par les tl.

Pour ce qui est du week-end, je ne sais pas si le samedi s'inclut dans la semaine ou dans le week-end ; le samedi, le 16 roule aussi avec une fréquence au quart d'heure, mais peut-être pas aussi tard dans la journée. C'est vrai que l'association Montelly vit ! avait aussi demandé la prolongation de la ligne du côté ouest, jusqu'à la halte-station de Prilly-Malley, ce qui serait intéressant pour avoir un lien avec cette interface de transport. Je ne sais pas si cela peut être inclus dans l'étude ou si c'est un autre objet.

**M. Hadrien Buclin (EàG) :** – Le groupe Ensemble à Gauche soutient la prise en compte de ce postulat qui va, selon nous, dans le bon sens, dans le sens d'une meilleure desserte en transports publics.

La discussion est close.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.), rapporteur :** – La commission s'est prononcée en faveur du classement du postulat de M<sup>me</sup> Müller par 7 voix contre 2.

**Le postulat est refusé avec un nombre soutenu d'avis contraires.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de Mme Elisabeth Müller et consorts : « Le bus 16 pour se récréer et se cultiver » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce postulat.

**Postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Thanh-My Tran-Nhu (Soc.), rapportrice, Eliane Aubert (PLR), Mathieu Blanc (PLR), Benoît Gaillard (Soc.), Albert Graf (UDC), François Huguenet (Les Verts), Philippe Lenoir (PLR), Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche), Namasivayam Thambipillai (Soc.).

Municipalité : M. Daniel Brélaz, syndic.

**Rapport polycopié de M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu (Soc.), rapportrice**

Présidence : Mme Thanh-My TRAN-NHU (Socialiste).

Membres présents : M. Mathieu BLANC (Libéral-radical)  
M. Philippe LENOIR (Libéral-radical)  
Mme Eliane AUBERT (Libéral-radical)  
M. François HUGUENET (Les Verts)  
Mme Natacha LITZISTORF (Les Verts)  
M. Albert GRAF (UDC) (remplace M. Pierre OBERSON)  
M. Pierre-Yves OPPIKOFER (La Gauche)  
M. Benoît GAILLARD (PS) (remplace M. Francisco RUIZ VAZQUEZ)  
M. Namasivayam THAMBIPILLAI (Socialiste).

Représentant de la Municipalité : M. Daniel BRELAZ, syndic.

Représentant de l'administration : M. Simon AFFOLTER, secrétaire municipal.

Notes de séances Mme Jacqueline WÄGLI, secrétaire, que je remercie pour l'excellence de ses notes.

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : le 8 février 2016

Début et fin de la séance : 16 h 00 – 16 h 45

Problématiques avancées par la Municipalité :

- la part de la problématique dépendant de la Commune est somme toute assez faible. Par exemple : l'installation des éoliennes du Jorat ou les préavis de la CAMAC dans les questions d'aménagement du territoire pour illustrer les lenteurs au niveau du Canton et de la Confédération ;
- deux types de lenteurs au sein de la Commune : les lenteurs elles-mêmes et les contraintes ressenties comme arbitraires ou excessives ;
- problématiques cantonales, fédérales et judiciaires ;
- la question de savoir si on peut estimer les impacts administratifs ou en postes, y compris pour les administrés, n'est pas simple et dépend aussi de surcharges ponctuelles ou du comportement de celui qui appliquera le règlement ;
- au niveau des services, certains comme le Service d'urbanisme ou la Police du commerce se trouvent aussi plus souvent sous le feu des critiques ;

Remarques des commissaires sur le postulat :

- manque d'éléments concrets, notamment des exemples de déficience de prestation ;

- la notion de modernisation des processus aurait dû être avancée et développée ;
- ce ne sont pas les règlements dans leur lettre, mais leur application, qui pose la majorité des problèmes ;
- le postulat est plutôt idéologique que destiné à résoudre des questions pratiques ;
- il est relevé qu'au milieu des années 70 le PLR, alors Parti Radical, avait lancé le slogan « Moins d'Etat et plus de liberté » et en avait fait un de ses thèmes majeurs. Ce slogan comporte une certaine ambiguïté puisqu'il pouvait indiquer moins de service public, moins d'impôts, moins d'interventions de l'Etat, mais aussi moins de bureaucratie, moins d'administration tatillonne, les deux éléments étant confondus. Ce postulat portant, lui, plutôt sur le volet bureaucratie ;
- une interrogation est faite sur la concrétisation de la mise en œuvre du postulat. A titre d'exemple, un règlement prévoyant de laisser une large liberté d'appréciation à une autorité pour prendre une décision, et partant du principe que dans la réalité chaque situation est extrêmement différente et qu'il est difficile de prévoir chaque cas de figure, édicterait alors une règle générale à appliquer dans des situations individuelles concrètes, ce qui pourrait mettre une administration en difficulté, à savoir comment appliquer une décision sans qu'on lui reproche de prendre une décision arbitraire, insuffisamment fondée ou trop subjective. A l'inverse, un règlement définissant à l'avance tous les cas de figure, comportant une liste rigide de critères à remplir, ne serait pas assurément efficace ;
- une simplification administrative ne serait pas forcément employée. Par exemple, lors d'une révision de la LATC du début des années 2000, afin d'accélérer les procédures, un « plan de quartier valant permis de construire » a été introduit, mais est très rarement employé aujourd'hui, car cette simplification administrative de faire deux procédures en une pose d'autres problèmes.

Souhais des commissaires :

- un état des lieux de la situation au sein de la Ville ;
- une notion de conception de l'Etat qui ne soit pas plus ou moins d'Etat mais "mieux d'Etat" ;
- une amélioration dans l'application des règlements ;
- des domaines d'action prioritaires doivent se porter vers la Police du commerce et la Police (contrôle dans les établissements publics, contrôles du bruit) et de la Police des constructions (délais de traitement des demandes de permis de construire) et l'Office de signalétique urbaine. Il faudrait donner des moyens supplémentaires, peut-être temporaires, à l'administration afin d'en obtenir une efficacité accrue et de donner des moyens pour impulser un changement de culture dans les services ;
- ne pas faire l'impasse sur les impacts environnementaux ou sociaux en démarrant cette étude.

Précisions apportées par le postulant :

- le postulat s'inscrit dans une discussion à l'échelon communal mais concerne également le plan cantonal et fédéral (rappel est fait de l'initiative déposée en 2010 mais non aboutie) ;
- appui de la notion de modernisation plusieurs fois évoquée, ainsi que l'importance d'une réflexion systématique sur la nécessité de l'adoption d'une nouvelle règle, sans remettre en cause les missions de l'Etat, mais dans le souci d'épargner une surcharge pour l'administré ;

- il n'est pas question d'analyser tous les règlements afin de déterminer leur validité mais plutôt d'une interrogation, un « toilettage » en vue de la suppression de certains textes, réflexion qui se fait dans certaines administrations afin d'éviter le cumul de règles. L'idée est d'axer la réflexion sur deux services communaux, la Police du commerce et la Police des constructions ;
- le « souffle » que peut donner une Municipalité à ce sujet est essentiel, mais qu'il est également important que le Conseil communal donne une impulsion ou une direction en vue d'un travail plus efficace, autant que faire se peut. En résumé, il n'est pas préconisé de passer tous les règlements en revue, mais plutôt de s'interroger, devant chaque nouveau règlement, sur son utilité et s'il ne va pas générer de charges trop lourdes pour les administrés.

Deux points sur lesquels la Municipalité est d'accord d'entrer en matière :

- la Police des constructions, outre un problème éventuel d'organisation et des lenteurs dues aux traitements de la CAMAC, échappe à certaines règles puisque Lausanne a cette spécificité d'avoir son propre Service d'urbanisme et est d'autant plus surveillée par les mécontents et le Canton ;
- en ce qui concerne la Police du commerce, le thème a été introduit dans les réflexions de la délégation municipale pour les relations avec les commerces, à laquelle participe également M. Marc Vuilleumier, et ces réflexions ont progressé, y compris de l'avis des commerçants. Il est vrai toutefois qu'il faut faire face à un faisceau de contraintes et de contradictions assez fortes dans les demandes. Dans cette optique, la Municipalité étudiera la possibilité de changer certaines règles tout en veillant à respecter le principe contraignant de l'égalité de traitement également évoqué dans ce postulat.

En cas d'acceptation du postulat par cette Commission, et sauf indication d'autres règlements ou services dysfonctionnels, il sera discuté, pour ces deux unités, d'introduire un chapitre sur l'impact de la réglementation dans les préavis lorsque cela s'avérera pertinent et que l'analyse bureaucratique se concentrera sur eux.

**Conclusion(s) de la commission** : Avec 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, la commission recommande la prise en considération du postulat de M. Mathieu Blanc.

Discussion

**M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu (Soc.), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

**M<sup>me</sup> Thanh-My Tran-Nhu (Soc.), rapportrice** : – La commission recommande la prise en considération du postulat de M. Mathieu Blanc par 9 voix et 1 abstention.

**Le postulat est pris en considération avec 1 avis contraire et une quinzaine d'abstentions.**

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Mathieu Blanc et consorts : « Un plan d'action pour lutter contre la bureaucratie et la surréglementation communale » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Pétition de M. Alexander Omuku et consorts (1391 signatures) : « Stop à la politique ‘anti-jeune’ de la Ville de Lausanne ! »**

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions.

Municipalité : M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique

**Rapport polycopié de M. Xavier de Haller (PLR) pour la Commission permanente des pétitions, rapporteur**

Préambule

La Commission des pétitions a siégé le 7 mars 2016 pour sa séance plénière no 4 de l'année 2016. Elle était présidée par Mme Maria Velasco et composée de Mmes Caroline Alvarez Henry et Anne-Lise Ichters ainsi que MM. André Gebhardt, Henri Klunge, Johan Pain, Francisco Ruiz Vazquez et Xavier de Haller (rapporteur). La Municipalité était représentée par M. Grégoire Junod.

Objet de la pétition

A titre liminaire, M. Omoku, représentant des pétitionnaires, explique qu'en mai 2015, la Municipalité a pris des mesures pour limiter les nuisances sonores induites par la présence de jeunes sur le site du parc du Mudac. Ces mesures ont suscité de vives réactions, notamment auprès de la population gymnasienne. Le représentant des pétitionnaires souligne que la Municipalité a, dans le cas d'espèce, pris des contacts avec les riverains puis avec certains représentants des milieux gymnasiens. Toutefois, à son avis, l'égalité des armes n'était pas respectée. Partant, il n'y a pas eu de vraie discussion mais plutôt une forme de contrainte, renforcée encore par la menace d'interdire purement et simplement la présence des jeunes sur le site du parc du Mudac. Enfin, il est souligné que certaines mesures tels que la modification du positionnement des bancs et le fait de planter des cerisiers n'avaient que pour but de disperser les jeunes.

La position de la Municipalité

Le représentant de la Municipalité rappelle que la ville a élargi les horaires d'ouverture de certaines salles de gym. Il note en outre que plusieurs salles de concert ont été ouvertes en dix ans. Enfin, il relève que la Ville de Lausanne adopte des horaires de boîtes de nuit des plus étendus. Pour ces divers arguments, il estime qu'il n'est pas correct de dire que la Ville de Lausanne pratique une politique anti-jeunes. Il souligne que le souci de la Municipalité est de trouver un équilibre entre les différents intérêts en cause, notamment entre celui des riverains à pouvoir résider paisiblement dans leur quartier et celui des gymnasiens à pouvoir se rassembler. Le Municipal précise que diverses séances ont été tenues avec divers représentants des milieux intéressés. Suite à ces rencontres, un groupe de nettoyage des jeunes a notamment été mis en place afin de nettoyer le parc après la tenue de rassemblement. Enfin, il indique qu'une charte a été signée par l'ensemble des comités de gymnase de Lausanne. Cette charte impose un certain nombre de règles de conduite aux gymnasiens lorsqu'ils organisent des manifestations sur domaine public.

Discussion générale et délibération

Suite à l'exposé du représentant des pétitionnaires et à la prise de position de la Municipalité, une discussion générale est engagée. A cette occasion, une commissaire relève qu'il est agréable que les jeunes occupent l'espace public, mais regrette l'état déplorable dans lequel l'espace public est souvent laissé après ces rassemblements. En outre, elle souligne que le parc du Mudac est situé directement à proximité d'une zone touristique. En outre, un conseiller soulève que la pétition traite du parc du Mudac. Or, il y a d'autres parcs lausannois qui peuvent être concernés et ces derniers peuvent également être fréquentés par une autre population que celle des gymnasiens. Enfin, concernant les horaires d'ouverture des établissements de nuit, un conseiller rappelle que l'heure de police

a été ramenée à trois heures du matin mais que les établissements peuvent obtenir des dérogations s'ils en font la demande. Le Municipal précise à cet égard que dite autorisation est quasiment systématiquement accordée. Au cours de la discussion, le représentant des pétitionnaires accorde qu'il y a eu plusieurs séances avec la Municipalité mais que, malheureusement, peu de jeunes ont effectivement participé à ces séances. Au cours de la discussion, le Municipal précise que la Ville n'entend pas mener une politique anti-jeunes, mais qu'elle se doit de défendre les intérêts de tous les habitants. Dans ce sens, une interdiction générale de diffusion de musique dans les parcs n'est pas envisagée. Cette mesure ponctuelle n'a été adoptée que pour le parc du Mudac, lequel représentait une problématique particulière.

Suite à la discussion générale, il apparaît que le représentant des pétitionnaires admet que les discussions auraient pu se passer différemment si la Municipalité n'avait pas brandi le risque d'interdiction de manifestations. En outre, il admet que la pétition concerne spécifiquement le cas du parc du Mudac qui représente une problématique particulière.

Au cours des délibérations, il apparaît que certains commissaires souhaitent que la pétition soit renvoyée à la Municipalité pour étude et communication alors qu'une minorité estime que ce serait l'occasion d'adopter un rapport-préavis sur l'utilisation des parcs publics de la Ville de Lausanne. Les partisans du renvoi à la Municipalité pour étude et communication soulignent que cette pétition ne nécessite pas la rédaction d'un préavis, lequel serait trop précipité. En effet, un règlement sur l'utilisation des parcs existe puisque la Municipalité a reçu la compétence de l'édicter de la part du Conseil communal. En outre, la pétition apparaît peu précise et formulée en termes génériques qui ne représentent pas bien son objet précis. Il apparaît difficile de répondre aux diverses problématiques de l'occupation des espaces publics par les jeunes dans un préavis. Enfin, adopter des règles uniformes pour tous les parcs serait probablement une solution manquant de souplesse. A contrario, une minorité des commissaires estime qu'une pétition peut être l'occasion pour la Municipalité de dresser un bilan de l'utilisation des parcs publics lausannois et de spécifier les règles qui s'y appliquent. Dans ce sens, une forme de plan directeur d'utilisation des parcs publics pourrait être formellement adoptée dans un préavis.

Au vote, la Commission se prononce en faveur du renvoi à la Municipalité pour étude et communication par six voix contre deux pour rapport-préavis.

### Conclusions

Par six voix pour étude et communication et deux voix pour rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident en application de l'art. 73 lit. b RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication et vous proposent d'en faire de même.

### Discussion

**M. Xavier de Haller (PLR), rapporteur** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Henri Klunge (PLR)** : – Je regrette que la Commission des pétitions souhaite envoyer cette pétition pour étude et communication. Nous avons ici une occasion en or de demander un rapport-préavis pour avoir un état général de la situation des interdictions et des permissions pour faire encore des « apéros dans la ville » et pour utiliser les parcs, avec l'utilisation de musique.

**M<sup>me</sup> Alice Genoud (Les Verts)** : – Premièrement, il est important de déclarer mes intérêts : j'ai été une gymnasienne extrêmement heureuse au Gymnase de la Cité, qui a profité de cette parcelle du mudac pendant trois ans pour manger, un peu faire la fête, mais aussi étudier, parce que c'est un endroit extrêmement agréable pour profiter du soleil et du gymnase.

Les Verts souhaitent renvoyer cette pétition à la Municipalité pour rapport et communication. En effet, pour nous, le sujet a été déjà traité, notamment avec le rapport-préavis N° 2015/32, mais on y apporte quand même quelque chose de plus. Il est important de notifier que cette pétition a récolté 1391 signatures, ce qui me semble beaucoup, notamment et principalement de jeunes, qui ont par ce fait exprimé leur incompréhension de la politique de la Ville. On pense que de pareilles situations risquent de se reproduire et les Verts préconisent que la Ville se dote d'une politique participative et novatrice des espaces publics, qu'ils soient verts ou non, qu'ils soient existants ou à construire. Pour nous, il est en effet important de prendre en compte l'avis de toute la population, même de ceux qui peuvent être considérés comme plus difficiles à atteindre, que l'on parle des jeunes ou d'autres types de populations ; on peut parler des vieux ou des personnes plus marginales, qui utilisent aussi l'espace public.

Aujourd'hui, on a les outils et les compétences pour mener ce type de démarche. Il reste à savoir s'il y a la volonté politique derrière ; on espère que c'est le cas. Les Verts resteront en tout cas extrêmement attentifs à ces problématiques et ne manqueront pas de défendre une vision participative de la construction des espaces publics, avec tous les utilisateurs de la Ville de Lausanne.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Si l'on peut comprendre les vœux de notre collègue Klunge, qui demande à la Municipalité une vision extrêmement large et la plus exhaustive possible de la politique municipale à l'endroit des jeunes par le biais d'un préavis, je m'oppose fermement à ce qu'on le fasse à travers les ukases d'une pétition, manifestement excessive dans les termes et dans les demandes.

Abroger le droit de la Municipalité d'imposer des interdictions limitées de diffusion de musique ; mais, enfin, de qui se moque-t-on ? C'est absolument excessif. Entrer dans un dialogue de conciliation en cas de conflit de voisinage ; mais ce ne sont pas des conflits de voisinage lorsqu'on fait la bringue toute la nuit dans un quartier d'habitation. Ce ne sont pas des conflits : les gens veulent simplement pouvoir dormir, ou essayer de dormir, quelques heures. Et puis, autoriser à nouveau l'utilisation de grils jetables. Excusez-moi, mais que font les grils jetables sur la couche herbeuse, en grillant le gazon pour le restant de la saison ?

Ceci est manifestement excessif et n'est pas toujours en phase avec la politique de la Municipalité et de sa majorité. J'atteste que s'il y a une municipalité qui a une politique d'une extrême générosité à l'endroit des jeunes, c'est bien la nôtre. Alors, tout de même, sachons raison garder !

**M. Manuel Donzé (CPV) :** – Ce que je lis dans cette pétition, dans son explication par le représentant des pétitionnaires, mais aussi dans la réponse de la Municipalité, c'est qu'il y a effectivement eu un dysfonctionnement dans le dialogue, qui a abouti à une frustration de beaucoup de jeunes par rapport à la politique de la Ville et des mesures prises par la Municipalité. La Municipalité a beau « lister » toutes les actions entreprises en faveur de la jeunesse, il reste tout de même une incompréhension entre les jeunes et la Ville. La discussion a été tronquée dès le départ, elle a été initiée sous la contrainte d'une totale interdiction du parc du mudac.

Je comprends très bien les différents intérêts en jeu : tranquillité des riverains versus fêtes des jeunes, le problème des incivilités, etc. Mais il faut, dans un premier temps, rétablir le dialogue avec tous les acteurs concernés – les riverains, les jeunes, etc. – et entre eux. A ce stade, nous ne pouvons pas nous contenter de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, car ce besoin de dialogue des jeunes ne sera pas satisfait et débouchera sur encore plus de frustrations. Le groupe le Centre, PDC-vert'libéraux propose plutôt de demander un rapport-préavis à la Municipalité.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – J'aimerais rappeler que cette pétition a été écrite par des gymnasiens. Le représentant des pétitionnaires était présent en commission, et on a compris que ces écrits avaient peut-être dépassé leur pensée – par rapport à la réflexion de

M. Chollet. Ils ont peut-être été assez virulents dans leurs propos, mais ce n'était pas une volonté propre.

J'ai bien entendu les Verts, qui disent vouloir des démarches participatives pour l'utilisation des espaces publics. Je trouve cela très bien, et ce serait bien de le mettre dans un rapport-préavis. Je les encourage donc à suivre la proposition du PLR de renvoyer cette pétition pour rapport et préavis.

**M. Xavier de Haller (PLR), rapporteur** : – Vous me permettrez d'abandonner ma casquette de rapporteur pendant quelques instants pour apporter des précisions sur ce qui a été dit lors du débat extrêmement intéressant qui a eu lieu en commission, notamment par rapport à ce qu'a été dit par mon éminent préopinant, M. Chollet, membre du groupe UDC, canal historique, si je peux m'exprimer ainsi.

Je souligne qu'il n'est pas question ici de défendre des jeunes qui feraient la fête toute la nuit et qui organiseraient des beuveries plus ou moins sauvages – vous me direz qu'il y a un paradoxe à organiser des beuveries sauvages. Non, il s'agit ici d'un groupe de gymnasiens qui s'est concerté pour garantir l'utilisation du domaine public en accord, ou en tentative d'accord, avec le voisinage. Certes, il y a eu des frictions, parce que les intérêts sont divergents, mais il faut aussi souligner que des jeunes ont décidé de structurer leur intervention et leur activité. Je souligne qu'ils organisent eux-mêmes le nettoyage et la remise en état du parc. Il s'agit donc véritablement d'une démarche que l'on peut considérer comme collective, de solidarité, et également de responsabilité individuelle.

Au-delà du simple problème du parc du mudac, à l'instar de ce qu'a dit mon excellent collègue Henri Klunge, la Ville, respectivement les autorités municipales ont ici l'occasion de réfléchir à la problématique de l'utilisation des espaces publics, dont des parcs, pour savoir comment on peut y cohabiter et comment on peut y faire cohabiter différentes générations de populations. Fondé sur ce qui précède, je soutiens le renvoi de cette pétition à la Municipalité pour rapport-préavis.

**M. Yvan Salzmann (Soc.)** : – J'ai un témoignage à apporter. J'ai enseigné pendant vingt-huit ans au Gymnase de la Cité, et je m'occupe d'un autre gymnase lausannois maintenant, en tant que directeur. Et il y a eu, et il y a toujours dialogue entre la Municipalité et les gymnasiens à travers les comités d'établissement et les délégués présidents d'établissement d'élèves. Les présidents d'élèves des différents gymnases ont eu l'occasion de signer des papiers, de faire en sorte d'entrer en dialogue et en discussion. Et la Municipalité fait de grands efforts pour écouter les gymnasiens.

Il me semble qu'il y a effectivement eu des abus, des nuits où, véritablement, les habitants ne pouvaient plus dormir, en particulier dans le quartier face à l'Evêché, devant le mudac.

Bien sûr que les gymnasiens doivent pouvoir faire la fête ; c'est une excellente chose. Mais il me semble que dialogue il y a eu, dialogue il y aura, et je ne vois pas la nécessité d'un rapport-préavis. Il me semble qu'étude et communication conviendrait parfaitement dans ce cas de figure.

**M. Hadrien Buclin (EàG)** : – Dans ce dossier, il s'agit d'une pesée d'intérêts assez délicate entre les plaintes des habitants, tout à fait légitimes, qui ont le droit au repos la nuit, et un sentiment de frustration chez certains jeunes, qu'on peut comprendre, puisque leur espace de loisir s'est, tout d'un coup, trouvé transformé. Il y a eu, par exemple, la suppression, du jour au lendemain, des tables de pique-nique, ce qui d'ailleurs nuit aussi à la sociabilité des habitants du quartier. On peut comprendre ce sentiment de frustration.

Le groupe Ensemble à Gauche est convaincu que, dans la lutte contre le bruit, on arrivera à de meilleurs résultats par le dialogue, par la consultation des différents acteurs concernés et par la prévention, plutôt que par des mesures d'interdiction. Nous soutenons donc la prise en considération de cette pétition, pour que la Municipalité cherche des solutions concertées, sans tomber dans une politique anti-jeunes ou liberticide. Mais il nous semble

qu'en l'état, le renvoi de cette pétition pour communication est suffisant, puisqu'il ne s'agit pas non plus d'entreprendre de grands bouleversements sur cet espace.

**M<sup>me</sup> Anita Messere (UDC)** : – J'abonde dans le sens de Yvan Salzman. J'ai aussi mon expérience avec les jeunes. Je m'occupe de jeunes en situation de rupture depuis une vingtaine d'années. Je tiens à préciser que l'interdiction de vente d'alcool à partir de 20 h, même si je n'aime pas les interdictions, a mené à une désertification de la cellule de dégrisement au CHUV. Cette interdiction a apporté ses fruits, et c'est plutôt à la faveur des jeunes. C'est un cadre. Je ne pense pas que le cadre et les limites nuisent au bonheur des jeunes ; bien au contraire. Il ne faut pas multiplier les occasions de faire des bitures.

J'habite la cité, et on est aux premières loges de ce qui peut se passer avec les 16-21 ans. La place de la Cathédrale est effectivement la place du pétard et de la biture. J'abonde donc dans le sens d'Yvan Salzman pour que la Ville garde, tel qu'elle l'a fait par le passé, le dialogue avec cette classe de population, cette classe d'âge, et je vous invite à refuser le rapport-préavis.

**M. Philipp Stauber (PLC)** : – Je m'adresse, a priori, à mon collègue, Jean-Luc Chollet. J'aimerais lui rappeler que, lors des discussions en commission sur les nuits lausannoises, nous avons soutenu une position très sceptique par rapport aux interdits, notamment à cet endroit. Nous avons soutenu la position que les jeunes devaient avoir l'opportunité de faire la fête sous certaines conditions, notamment s'ils nettoient la place ensuite.

Dans la pétition, les jeunes proposent pratiquement tout ce qu'on avait voulu. Je vois très mal, encore aujourd'hui, les interdictions de ce type, et je soutiens aussi la démarche de ces jeunes par rapport à ce parc, et aux parcs en général. En même temps, je ne pense pas qu'une pétition soit exactement le bon outil.

La différence entre étude et communication et rapport-préavis n'est peut-être pas très significative dans ce cas. Cela dit, on devrait faire une évaluation de la situation aujourd'hui et, peut-être, revenir sur la position que la majorité avait soutenue dans le temps. Il me semble que nous allons probablement voter une étude et communication ce soir, mais je crois que la situation mérite d'être revisitée.

**M<sup>me</sup> Léonore Porchet (Les Verts)** : – Je souhaitais simplement rappeler la parole de ces jeunes, que j'ai moi-même rencontrés dans le cadre d'un débat public que j'ai eu avec un des collègues genevois de M. Chollet – qui d'ailleurs a depuis été éjecté, et son parti aussi à Genève. Ayant rencontré ces jeunes, j'ai appris que certains se sont mobilisés pour nettoyer le quartier dans lequel ils étudient, ils se sont mobilisés pour rencontrer la Municipalité pour défendre ce qu'ils considèrent, à mon avis, à juste titre, comme un droit, à savoir l'usage des espaces publics.

J'ai rencontré des jeunes extrêmement frustrés par la manière dont cela s'est passé, qui se sont sentis piégés. Je comprends la position de mon groupe sur le cas très précis du mudac, car si on renvoie cette pétition pour un rapport sur ce cas précis, cela n'a peut-être pas tellement de sens. Je comprends donc l'envie de la renvoyer pour étude et communication, d'autant plus que vous pouvez bien imaginer nous avons d'autres cartes dans notre manche sur l'usage des parcs. A titre personnel, je suivrai les positions exprimées de récompenser et reconnaître le mal-être de ces jeunes face au système, face à ce que la politique leur a proposé comme système, et demander que cette pétition soit envoyée pour un rapport-préavis.

**M. Henri Klunge (PLR)** : – J'aimerais répondre à mon collègue Yvan Salzman et à ma collègue Anita Messere. Si ces jeunes ont fait une pétition, c'est justement parce qu'ils ont eu l'impression que, lors des séances où ils ont été convoqués pour discuter, on les informait juste sur les mesures prises pour ce parc, sans qu'ils aient leur mot à dire. C'est pourquoi ils ont déposé cette pétition, soit pour avoir enfin l'occasion de parler.

Mais ce n'était peut-être pas la volonté municipale, et ce n'est peut-être pas réellement ce qui s'est passé ; je n'étais pas présent à ces séances, je ne peux donc pas le dire, mais c'est

ce qui nous a été rapporté en commission. Le but de renvoyer cette pétition pour rapport-préavis, c'est justement de dépasser le cadre du parc du mudac et d'avoir un rapport sur l'utilisation des parcs en général, à Lausanne, avec les interdictions ou les permissions générales dans les parcs, et pas exclusivement dans celui du mudac.

**Le président** : – Il y a encore quatre demandes de parole. Je souhaitais terminer la séance aux alentours de 19 h 50, 19 h 55 à peu près, pour que nous ayons le temps de nous rendre au lieu de la réception. Je vous invite donc à aller à l'essentiel dans vos interventions.

**M<sup>me</sup> Janine Resplendino (EàG)** : – Je souhaite réagir aux propos de M<sup>me</sup> Messere. Comment peut-on dire des choses concernant la cellule de dégrisement telle qu'elle le fait, en parlant d'une baisse du nombre de personnes qui y sont prises en charge, et que ce serait en lien avec le parc de l'Evêché ? Cette cellule de dégrisement a été ouverte en avril 2015. Pendant neuf mois, il y a eu 168 patients. On ne peut rien comparer, on n'a pas le recul d'une deuxième année ; donc, il n'y a pas de baisse. Par contre, il y aura un aménagement. Un communiqué de presse est sorti le 24 juin, dans lequel on apprend qu'on prévoit un aménagement de cette unité. De plus, si baisse il devait y avoir – il y a eu une baisse à Genève dans ce domaine –, c'est bien grâce aux mesures de prévention générales, et notamment la limitation des heures de vente d'alcool, qui ont un effet maintenant reconnu par les chercheurs. Ce n'est pas la place de l'Evêché qui fait la politique sur la toxicomanie ou la vente de produits de la Ville de Lausanne. Allez vous promener au Tunnel ou au Flon.

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Le slogan de la politique anti-jeunes a été surexploité dans la période qui a précédé la campagne électorale pour les élections communales. Je crois pouvoir dire que ceux qui en espéraient les fruits les plus riches ne les ont pas tout à fait obtenus. Quoi qu'on en dise, il y a parfois dans ces débats quelques arrière-pensées politiques, et on a le droit, monsieur de Haller, d'être un pauvre gymnasien qui se lance dans l'entreprise de déposer une pétition tout en étant politisé. Et je fais ce crédit à au moins un des premiers signataires de la pétition ; il sait très bien ce qu'il fait en se lançant dans le dépôt d'une pétition.

Cela étant dit, on est effectivement un peu dans l'ordre du slogan ce soir, et c'est pourquoi le débat n'est, à ce stade, pas très intéressant, parce qu'il ne porte pas sur l'objet de la pétition. Il me semble, quant à moi, que si l'on renvoie une pétition à la Municipalité pour étude et préavis, c'est qu'on manifeste la volonté qu'au moins une partie des demandes formulées trouve une réponse favorable de la Municipalité.

Les demandes de la pétition sont très variées, et c'est peut-être sa force, mais elles le sont tellement, que je suis convaincu que personne dans ce Conseil ne peut les soutenir entièrement, et que probablement personne dans ce Conseil ne peut s'y opposer entièrement non plus. Certaines sont en réalité déjà mises en œuvre, comme la demande d'améliorer la prévention. L'été passé, il y a eu la création de l'unité SIP, qui était probablement la pierre manquante à l'édifice de la prévention sur le plan de la vie nocturne, si on y ajoute les dispositifs qu'on connaît déjà – travailleurs sociaux hors les murs, etc. A partir de là, il me semble, et c'est très important de le dire, que nous devons à cette pétition un traitement sérieux, mais non de faveur, parce qu'elle aurait été déposée par des jeunes. Le moindre des honneurs que nous pouvons leur faire, c'est de les traiter exactement comme tout pétitionnaire majeur ayant le droit de déposer une pétition. Du moment qu'il n'y a pas de débat possible, qu'il n'y a pas d'accord sur l'ensemble des points de la pétition, ni même sur un des points de la pétition, nous renvoyons leur demande à la Municipalité pour étude et communication.

On a parlé de l'effet du dialogue avec les jeunes, mais, ne nous payons pas de mots ici, tous les groupes sont empruntés quand on a quelque chose qui vient des jeunes, parce que nous avons tous lu quelque part dans des articles ou des livres de théorie politique que les jeunes sont une des forces qu'on ne sait pas très bien comment canaliser ; donc, tout le monde a envie de ne pas trop se fâcher avec les jeunes. Mais soyons corrects avec eux,

traitons-les comme tout pétitionnaire – ils le méritent –, et le dialogue se poursuivra en dehors du Conseil communal dans les deux cas. Ce n'est pas un préavis dont serait saisi le Conseil communal qui permettrait de rouvrir le dialogue avec les jeunes mieux qu'une communication. Dans les deux cas – la communication ou le préavis – cela va dans les envois officiels du Conseil communal. Peut-être que cela fera l'objet d'une actualité municipale sur le site de la Ville.

Je me représente le dialogue, et je crois qu'on est quelques-uns à aimer le dialogue et la participation dans ce Conseil, mais c'est autre chose que cela. Ne faisons donc pas comme si la décision entre renvoi pour étude et préavis et étude et communication était un pour ou contre le dialogue. Le dialogue a eu lieu, il aura lieu, le message a été entendu. Cela a aussi été dit en commission, et on l'a vu dans ce Conseil depuis le dépôt de la pétition sur d'autres objets. Je vous exhorte à suivre la recommandation de la Commission des pétitions et à en rester au renvoi pour étude et communication.

Pour terminer, il ne faut pas non plus exagérer l'ampleur des problèmes. C'est très important que le dialogue ait lieu. En réalité, il a déjà eu lieu en partie. Mais n'allons pas jusqu'à évoquer un problème existentiel et n'allons pas jusqu'à évoquer le mal-être que causerait ce genre de décision ; c'est un peu indécent quand on connaît les problèmes de précarité, ou d'autres problèmes un peu plus profonds qui peuvent frapper les jeunes. Je ne fais de procès à personne – il me semble que je l'ai entendu tout à l'heure. Je trouve juste qu'il faut un peu de mesure par rapport à l'ampleur des problèmes que l'on traite.

**M. Grégoire Junod, syndic :** – Puisqu'il s'agit de faits qui, pour l'essentiel, se sont déroulés la précédente législature, je vais m'exprimer ici au nom de la Municipalité.

M. Buclin a commencé son intervention en disant, assez justement, qu'on est dans un débat qui doit faire une pesée d'intérêts ; c'est bien ce dont il s'agit. Ce qu'on appelle l'affaire ou le dossier du mudac a démarré au moment où les voisins immédiats du parc ont sollicité la police, puis la Municipalité, à de très multiples reprises, face à des problèmes de bruit et d'impossibilité de dormir. Ce sont des problèmes que l'on a fréquemment en ville, et on doit faire une pesée d'intérêts entre les personnes qui utilisent la ville et les espaces publics et les personnes qui vivent en ville. Ce sont des problèmes quotidiens, en particulier à Lausanne, où on a un centre-ville fortement habité. Face à cette situation, on a cherché à trouver les meilleures solutions possible.

Très honnêtement, j'entends les appels à la concertation et au dialogue, mais je pense qu'en la matière, on a rarement autant dialogué. Depuis la fin de l'année 2014, nous avons organisé de très nombreuses séances avec les services de la Ville, avec trois conseillers municipaux – M<sup>me</sup> Germond, M. Vuilleumier et moi-même –, rencontré les habitants du quartier à de très nombreuses reprises, les responsables du gymnase et le comité des élèves de la Cité. Nous avons signé une convention, qui a été signée par l'ensemble des conseils des gymnases lausannois et par le conseil du Gymnase de la Cité, qui a prévu un certain nombre de règles. La concertation ne débouche pas toujours sur un accord unanime et, évidemment, une partie de jeunes s'est sentie frustrée par les mesures prises. Je peux vous dire qu'une partie des habitants a considéré qu'on n'allait pas assez loin. On a cherché une pesée d'intérêts et trouvé un équilibre à travers un dialogue constant, qui a passé par quelques petites périodes de frictions, notamment autour des bancs, et j'en passe.

Si vous prenez un peu de recul par rapport à la date de la pétition, on se retrouve au printemps 2016, avec, de ce que nous disent les habitants, une situation relativement apaisée par rapport à ce qu'elle était avant, et avec des gymnasiens qui continuent à faire la fête tous les vendredis soir sur le parc du mudac, mais qui, effectivement, ont pris des habitudes. Je salue le rangement des déchets et le respect de la seule interdiction qui a été prononcée, soit l'interdiction de la musique ; il n'y en a pas eu d'autres. Cela permet d'avoir un *modus vivendi* entre habitants et fêtards.

Je n'ai pas le sentiment que la jeunesse lausannoise et les gymnasiens de la Cité soient considérablement frustrés par la situation actuelle. Il faut aussi relativiser un peu la portée

de cette pétition. On comprend les pétitionnaires qui l'ont lancée, mais il me semble que les mesures prises *in fine* montrent qu'elles sont plutôt dans le bon sens et le dialogue va d'ailleurs continuer, au besoin, bien sûr à un rythme moins élevé que cela n'a été le cas au moment où ces mesures ont démarré.

Effectivement, il n'y a sans doute aucun lien entre le parc du mudac et la question de l'alcoolisation massive. Ce qui est sûr, par contre, et cela a été confirmé aux derniers états généraux de la nuit organisés par la Ville, c'est que le Service d'alcoologie du professeur Daepfen a constaté une baisse assez significative des cas d'hospitalisation pour alcoolisation massive au CHUV, et que le Service de médecine communautaire a enregistré une baisse assez significative aussi, la première depuis dix ans, des consultations pour violences intervenant dans l'espace public. Ce sont des signes positifs que le secteur médical met en relation avec les mesures prises par la Ville sur la vie nocturne en général, en lien notamment avec les limitations de vente d'alcool évoquées par M<sup>me</sup> Resplendino et par M<sup>me</sup> Messere. Evidemment, comme toujours dans ces domaines, c'est difficile d'établir des corrélations immédiates et définitives, mais on a, en la matière, des signaux plutôt positifs, sans que la vie nocturne lausannoise n'ait été mise sous cloche, comme certains ont pu le craindre à l'époque.

La discussion est close.

**M. Xavier de Haller (PLR), rapporteur** : – La commission propose de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication par 6 voix contre 2.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

**La pétition est renvoyée à la Municipalité pour étude et communication par 58 voix contre 20.**

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de M. Alexander Omuku et consorts (1391 signatures) : « Stop à la politique 'anti-jeune' de la Ville de Lausanne ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

La séance est levée à 19 h 55.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :  
Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16